



Les principes de gouvernance

Peugeot S.A. se réfère et se conforme, depuis de nombreuses années, aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après adaptation pour une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ainsi qu'à son guide d'application. Ce code, dans sa version révisée en novembre 2016, est consultable sur internet : <http://www.medef.com/>

Un tableau de synthèse présente les écarts au Code AFEP-MEDEF avec les explications y afférentes [§ 3.1.6].

Le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Le présent chapitre sur le gouvernement d'entreprise rend compte de :

- la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance et la présentation des mandataires sociaux, avec la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions ;
- la politique de diversité appliquée en Conseil et notamment la représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que son fonctionnement ;

- les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer la politique de rémunération des mandataires sociaux, ainsi que la rémunération totale, les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé, ainsi que les engagements de toute nature pris au bénéfice des mandataires sociaux par la Société.

Ces informations constituent une partie du Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Pour information, le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018.

Pour toute information détaillée concernant le capital et les éléments d'ordre financier, qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, il convient de se référer au chapitre 7 du présent document de référence.

Pour toute information concernant les conventions dites réglementées, il convient de se référer au chapitre 6.7; pour prendre connaissance des observations du Conseil de Surveillance sur l'activité au titre de l'exercice écoulé, les comptes et le rapport de gestion du Directoire, il convient de se référer au chapitre 5.6 du présent document de référence.

3.1. LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La société Peugeot S.A. a adopté depuis 1972 la forme de société à Conseil de Surveillance et Directoire, qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion, assumées par le Directoire, et les fonctions de contrôle, dévolues au Conseil de Surveillance. Cette

séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

3.1.1. La Direction Générale du Groupe PSA et le Directoire

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Comité Exécutif (COMEX).

Sa composition est détaillée dans l'organigramme fonctionnel du Groupe, au chapitre 1.2. du présent document de référence.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour quatre ans. Les membres du Directoire peuvent être révoqués,

conformément aux statuts de la Société, par le Conseil de Surveillance et, conformément à la loi, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le mandat des membres du Directoire actuellement en fonction a été renouvelé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 février 2017 pour une durée de quatre ans, jusqu'en 2021.

ÉVOLUTIONS SURVENUES EN 2017

Aucun mandat des membres du Directoire n'a pris fin au cours de l'exercice 2017.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE EN FONCTION

CARLOS TAVARES



Nationalité portugaise

Né le 14 août 1958

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,
7, rue Henri Sainte
Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

**Date du premier mandat
au Directoire :**
1^{er} janvier 2014

**Date du dernier
renouvellement :**
22 février 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Président du Directoire de Peugeot S.A.

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Administrateur de Banque PSA Finance S.A. | | √ |
| Administrateur de Faurecia S.A. | √ | √ |
| Président du Conseil d'Administration de PSA AUTOMOBILES S.A. | | √ |
| Administrateur d'AIRBUS Group S.E. | √ | |
| Administrateur de TOTAL S.A. | √ | |
| Président de ACEA (Association des constructeurs européens d'automobiles) | | |
| Président du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH | | √ |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Directeur général délégué de RENAULT et membre du Directoire de l'Alliance RENAULT-NISSAN
- ▶ Administrateur de RENAULT NISSAN B.V.
- ▶ Administrateur de PCMA Holding B.V.
- ▶ Administrateur d'AVTOVAZ
- ▶ Administrateur d'ALPINE-CATERHAM
- ▶ *Chairman* du *Management Committee* de NISSAN AMERICAS
- ▶ Gérant d'une micro-entreprise de gestion d'une unité de type *Bed&Breakfast* à Lisbonne

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'École Centrale de Paris, M. Carlos TAVARES a occupé différents postes de responsabilité au sein du Groupe Renault entre 1981 et 2004 avant de rejoindre le Groupe Nissan. Après avoir été responsable des opérations pour Nissan dans la région Amériques, il est nommé Directeur général délégué aux Opérations au sein du Groupe Renault de 2011 à 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il a rejoint le Directoire de Peugeot S.A., dont il assure la Présidence depuis le 31 mars 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 131 000 actions.



JEAN-BAPTISTE CHASSELOUP DE CHATILLON


Nationalité française

Né le 19 mars 1965

 Adresse professionnelle :
 PSA Groupe,
 7, rue Henri Sainte
 Claire Deville
 92500 Rueil-Malmaison,
 France

**Date du premier mandat
 au Directoire :**
 13 mars 2012

**Date du dernier
 renouvellement :**
 22 février 2017

**Échéance et durée du
 mandat en cours :**
 2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A.
**Directeur financier
 Directeur des systèmes d'information**
Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|
| Administrateur d'AUTOMOBILES CITROËN S.A. | | √ |
| Représentant permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A. | | √ |
| Administrateur de Faurecia S.A. | √ | √ |
| Représentant permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance S.A. | | √ |
| Vice-Président et administrateur délégué de PSA INTERNATIONAL S.A. | | √ |
| Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles COMPANY LTD. | | √ |
| Administrateur de Changan PSA AUTOMOBILES CO. LTD. | | √ |
| <i>Supervisory Director</i> de PSA (Wuhan) MANAGEMENT COMPANY CO., LTD. | | √ |
| <i>Supervisory Director</i> de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles SALES COMPANY LTD. | | √ |
| Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de GEFCO S.A. (Participation du Groupe PSA) | | |
| Président de MISTER AUTO S.A. | | √ |
| Président de CARONWAY S.A.S. | | √ |
| Administrateur d'IKAP PJSC | | √ |
| Administrateur de Saipa Citroën Compagny PJSC | | √ |
| Membre du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH | | √ |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance S.A.
- › Président d'A.S.M. Auto Sud Marché SAS
- › Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.
- › Administrateur de PCMA HOLDING B.V.
- › Administrateur de GEFCO S.A.
- › Administrateur du CCFA
- › Représentant permanent du CCFA au Conseil d'Administration d'AUTO MOTO CYCLE PROMOTION
- › Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL N.V.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'Université Paris Dauphine et de l'Université de Lancaster (UK), M. Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON a exercé plusieurs fonctions de direction au sein du Groupe avant d'être nommé Directeur du contrôle de gestion du Groupe en 2007. Il est membre du Directoire de Peugeot S.A. depuis 2012. Il est actuellement Directeur financier du Groupe PSA et Directeur des systèmes d'information, en charge de la Direction des pièces de rechange et des services.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 66 943 actions et 1 005 bons de souscription d'actions.
Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2017 : 788 parts.

MAXIME PICAT



Nationalité française
Né le 26 mars 1974

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,
7, rue Henri Sainte
Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

**Date du premier mandat
au Directoire :**
1^{er} septembre 2016

**Date du dernier
renouvellement :**
22 février 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur opérationnel Europe

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|
| Administrateur de PSA AUTOMOBILES SA | | √ |
| Administrateur délégué de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD. | | √ |
| Administrateur et administrateur délégué de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVILES ESPAÑA S.A. | | √ |
| Président du Conseil d'Administration et administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVEIS S.A. (Portugal) | | √ |
| Membre du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH | | √ |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Président Directeur Général d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A.
- › Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILE SALES COMPANY LTD.
- › Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILE COMPANY LTD.
- › Administrateur de PEUGEOT ESPAÑA S.A.
- › Administrateur de BERI ITALIA SRL
- › Président du Conseil d'Administration et administrateur de PEUGEOT MOTOR COMPANY PLC
- › Représentant permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance S.A.
- › Président du Conseil d'Administration puis Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT MOTOCYCLES SAS
- › Administrateur délégué de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPAGNY LTD
- › Administrateur de la Fondation d'entreprise PSA

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'École des Mines de Paris, M. Maxime PICAT est entré dans le Groupe en 1998. Il possède une expérience industrielle approfondie : après plusieurs postes en fabrication à Mulhouse, il est devenu responsable de fabrication à l'usine de Sochaux avant d'être nommé Directeur du site de production de Wuhan en novembre 2007. En janvier 2011, il est nommé Directeur général de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (DPCA) après avoir été Directeur général adjoint d'août 2008 à janvier 2011. Le 1^{er} octobre 2012, M. Maxime PICAT est nommé Directeur de la marque Peugeot. Il est Directeur opérationnel Europe et membre du Directoire depuis le 1^{er} septembre 2016.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Maxime PICAT au 31 décembre 2017 : 41 000 actions.

Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2017 : 2 366 parts.



JEAN-CHRISTOPHE QUÉMARD


Nationalité française

Né le 30 septembre 1960

 Adresse professionnelle :
 PSA Groupe,
 7, rue Henri Sainte
 Claire Deville
 92500 Reuil-Malmaison,
 France

**Date du premier mandat
 au Directoire :**

13 mars 2012

**Date du dernier
 renouvellement :**

22 février 2017

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**

2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur Afrique-Moyen-Orient

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Représentant permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE AUTOMOBILE FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE ET MARITIME (STAFIM) | | √ |
| Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES MAROC S.A. | | √ |
| Administrateur d'IKAP PJSC | | √ |
| Administrateur de SOPRIAM S.A. | | √ |
| Administrateur de PEUGEOT CITROËN DS MAROC S.à.r.l. | | √ |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur de BMW PEUGEOT CITROËN ÉLECTRIFICATION
- › Administrateur de PCMA HOLDING B.V.
- › Administrateur de l'IFPEN (IFP Énergies nouvelles)
- › Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles COMPANY LTD.
- › Président du Conseil d'Administration de GM PSA PURCHASING SERVICES S.A.
- › Directeur des programmes de PSA

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'École des Mines de Saint-Étienne et de l'École du Pétrole et des Moteurs, M. Jean-Christophe QUÉMARD est entré au sein du Groupe PSA en 1986. Il a occupé divers postes, notamment à la Direction des plateformes et techniques automobiles dont il fut Directeur. Nommé membre du Comité de Direction élargi et Directeur des achats en 2008, il devient membre du Comité de Direction générale en 2009. En septembre 2010, il est nommé Directeur des programmes. Depuis le 1^{er} septembre 2014, il est Directeur zone Afrique-Moyen-Orient.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 66 781 actions.
Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2017 : 1 338 parts.

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 18), les membres du Directoire recueillent l'avis préalable du Conseil de Surveillance avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée en dehors du Groupe.

3.1.2. Le Conseil de Surveillance

3.1.2.1. LA COMPOSITION ACTUELLE

La taille et la composition du Conseil de Surveillance reflète la structure capitalistique de Peugeot S.A., qui est présentée plus en détail dans le chapitre 7.3 du présent document de référence.

Conformément au pacte d'actionnaires signé le 28 avril 2014 entre les trois actionnaires de référence et la Société, chacun des trois actionnaires de référence (à savoir, le Groupe familial Peugeot (Établissements Peugeot Frères - ci-après « EPF » - et FFP), Dongfeng (via Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd. - ci-après « DMHK ») et BPIFrance (Lion Participations et BPIFrance Participations) - qui, au mois de juin 2017, a racheté l'intégralité de la participation de SOGEPa dans le capital de la Société - propose la nomination de deux membres du Conseil. Un des deux membres proposés par les actionnaires de référence se voit conférer le titre de Vice-Président.

Au 28 février 2018, le Conseil de Surveillance est composé de quatorze membres dont :

- six membres proposés par les trois actionnaires de référence ;
- six membres indépendants ;
- un membre représentant les salariés et un membre représentant les salariés actionnaires.

Les mandats et les fonctions de Président et de Vice-Président sont conférés à deux membres indépendants.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de quatre ans et, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 13.2) un échelonnement des mandats est en place, ce qui permet d'organiser un renouvellement harmonieux de la composition du Conseil et une analyse approfondie des candidatures en fonction des compétences requises.

3.1.2.2. LES ÉVOLUTIONS SURVENUES EN 2017

Le 19 juin 2017, SOGEPa, un des actionnaires de référence de Peugeot S.A., a cédé la totalité de ses titres à BPIFrance (via sa holding Lion Participations) qui, à cette occasion, a repris ses droits et obligations et a adhéré au pacte d'actionnaires.

À la suite de cette cession des titres, les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination avait été proposée par l'État, à savoir M. Jack AZOULAY, Mme Florence VERZELEN, et le censeur M. Aymeric DUCROCQ, ont démissionné de leur mandat. Leur démission a été constatée par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2017.

Le Conseil du 25 juillet 2017 a coopté les membres que BPIFrance, en application du Pacte entre les trois actionnaires de référence, a désignés, soit Lion Participations (représentée par M. Daniel BERNARD) et BPIFrance Participations (représentée par Mme Anne GUÉRIN).

A la même date, le Conseil a constaté la désignation par DMHK de son nouveau représentant permanent, M. LIU Weidong, qui a dès lors démissionné de son mandat de membre à titre personnel. Par conséquent, le Conseil du 25 juillet 2017 a procédé à la cooptation de M. AN Tiecheng, en remplacement de M. LIU Weidong.

Le Conseil du 25 juillet 2017 a par ailleurs procédé à la nomination de M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX en qualité de Vice-Président et réuni cette fonction à celle de membre référent, qu'il exerce depuis de nombreuses années.

Par ailleurs le Conseil du 25 juillet 2017 a procédé à la nomination de deux nouveaux censeurs, M. Alexandre OSSOLA et M. LV Haitao, suite à la démission de M. Aymeric DUCROCQ et de M. WEI Wenqing.

En outre, à la suite de l'expiration du mandat de Mme Anne VALLERON, membre représentant les salariés actionnaires au Conseil, et après avoir constaté que la part des salariés actionnaires au capital de la Société était devenu inférieur à 3 % du capital social, sur proposition du Directoire et du Conseil, les statuts de la Société ont été modifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 afin de maintenir une représentation des salariés actionnaires au Conseil. Mme Bénédicte JUVAUX, nommée par la même Assemblée Générale du 10 mai 2017, exerce le mandat de membre représentant les salariés actionnaires.

| Date d'effet | Changement intervenu |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19 juin 2017 | Démission de M. Jack AZOULAY en qualité de membre du Conseil de Surveillance |
| 23 juin 2017 | Démission de M. WEI Wenqing en qualité de censeur |
| 24 juin 2017 | Démission de Mme Florence VERZELEN en qualité de membre du Conseil de Surveillance |
| 24 juin 2017 | Démission de M. LIU Weidong en qualité de membre du Conseil de Surveillance |
| 24 juin 2017 | Démission de M. Aymeric DUCROCQ en qualité de censeur |
| 25 juillet 2017 | Cooptation de la société Lion Participations, représentée par M. Daniel BERNARD, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Mme Florence VERZELEN |
| 25 juillet 2017 | Cooptation de la société BPIfrance Participations, représentée par Mme Anne GUERIN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Jack AZOULAY |
| 25 juillet 2017 | Cooptation de M. AN Tiecheng, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. LIU Weidong |
| 25 juillet 2017 | Constatation de la nomination par DMHK de M. LIU Weidong en qualité de représentant permanent |
| 25 juillet 2017 | Nomination de M. LV Haitao en qualité de censeur |
| 25 juillet 2017 | Nomination de M. Alexandre OSSOLA en qualité de censeur |





3.1.2.3. TABLEAU DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans ce tableau est synthétisée la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités à la date du présent rapport.

Figurent également la durée globale du mandat de chacun des membres, calculée en fonction de la date du présent rapport, le taux

des membres indépendants composant le Conseil, le taux d'égalité hommes/femmes et les taux d'assiduité des membres aux séances du Conseil de Surveillance et des comités.

| Membres du Conseil de Surveillance | Date de 1 ^{re} nomination | Date du dernier renouvel. | Durée globale du mandat ⁽¹⁾ | Échéance du mandat | Indépendance selon le Code AFEP-MEDEF | Égalité Hommes/Femmes | Principale fonction | Appartenance à un comité | Assiduité aux séances du Conseil | Assiduité aux séances des comités | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Louis GALLOIS Président | 12/02/2013 | AG 2014 | 5 | AG 2018 | 74 | √ | H | Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA | C. strat., CNRG | 100% | 100% |
| Geoffroy ROUX de BÉZIEUX Vice-Président Membre référent | 23/05/2007 | AG 2017 | 10 | AG 2021 | 55 | √ | H | Président de Notus Technologies | CNRG (Prés.), CFA | 100% | 100% |
| Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI (Représentant permanent d'EPF) Vice-Président au sens du Pacte d'actionnaires | 02/06/1999 | AG 2014 | 18 | AG 2018 | 57 | | F | Directeur général délégué d'EPF | CNRG, Comité Asia BD | 100% | 100% |
| LIU Weidong (Représentant permanent de DMHK) Vice-Président au sens du Pacte d'actionnaires | 04/06/2015 | - | 2 | AG 2018 | 51 | | H | Directeur général adjoint de Dongfeng Motor Corporation | C. strat., CNRG | 75% | 100% |
| Anne GUERIN (Représentant permanent de Bpifrance Participations) Vice-Président au sens du Pacte d'actionnaire | 25/07/2017 | - | - | AG 2018 | 49 | | F | Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau de Bpifrance | CNRG, il CFA | 100% | 100% |
| Daniel BERNARD (Représentant permanent de Lion Participations) | 25/07/2017 | - | - | AG 2021 | 72 | | H | Vice-Président du Conseil d'Administration de CAPGEMINI | C. strat., Comité Asia BD | 100% | 100% |
| Catherine BRADLEY | 23/02/2016 | AG 2016 | 2 | AG 2020 | 58 | √ | F | Administratrice indépendante (FCA) | CFA (Prés.), CNRG | 100% | 100% |
| Pamela KNAPP | 31/05/2011 | AG 2017 | 6 | AG 2021 | 59 | √ | F | Administratrice indépendante | CNRG, CFA | 87% | 100% |
| Jean-François KONDRATIUK Représentant des salariés (désigné en application de l'art. L. 225-79-2 CCOM) | 24/04/2013 | CGE 2014 | 5 | CGE 2018 | 67 | | H | Salarié du Groupe PSA | C. strat., Comité Asia BD | 100% | 100% |
| Helle KRISTOFFERSEN | 27/04/2016 | AG 2017 | 2 | AG 2021 | 53 | √ | F | Responsable stratégie et secrétariat des métiers « bas carbone » de Total | C. strat., Comité Asia BD | 100% | 83% |
| AN Tiecheng | 25/07/2017 | - | - | AG 2018 | 51 | | H | Président du Board de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd. (DPCA) | Comité Asia BD (Prés.), CFA | 75% | 100% |
| Robert PEUGEOT (Représentant permanent de FFP) | 06/02/2007 | AG 2014 | 11 | AG 2018 | 67 | | H | Président Directeur Général de FFP | C. strat. (Prés.), CFA | 100% | 100% |
| Henri Philippe REICHSTUL | 23/05/2007 | AG 2017 | 10 | AG 2021 | 68 | √ | H | Administrateur de sociétés | C. strat., Comité Asia BD | 100% | 100% |
| Bénédicte JUYAUX Membre représentant les salariés actionnaires (désignée en application de l'art. L. 225-71 CCOM) | 10/05/2017 | - | - | AG 2021 | 57 | | F | Salariée du Groupe PSA | CNRG CFA | 100% | 100% |
| Indicateurs de gouvernance | | | | | | 50 % ⁽²⁾ | 46 % ⁽³⁾ | | | 97% ⁽⁴⁾ | 96% ⁽⁴⁾ |

AG : Assemblée Générale ; Comité Asia BD : Comité Asia Business Development ; CGE : Comité de Groupe Européen ; CNRG : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ; CFA : Comité Financier et d'Audit ; Comité strat. : Comité Stratégique.

(1) On tient compte de la date d'établissement du présent Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise pour déterminer la durée globale du mandat.

(2) Les représentants des salariés et des salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour établir ce pourcentage (Code AFEP-MEDEF art. 8.3).

(3) Le représentant des salariés n'est pas comptabilisé pour établir ce pourcentage.

(4) Taux d'assiduité calculé en prenant en compte les taux d'assiduité de M. Jack AZOULAY (100% aux séances du Conseil et des comités), M. LIU Weidong (100% aux séances du Conseil et 75% aux séances des comités), Mme Anne VALLERON (100% aux séances du Conseil et 100% aux séances des comités), et Mme Florence VERZELEN (100% aux séances du Conseil et 100% aux séances des comités).

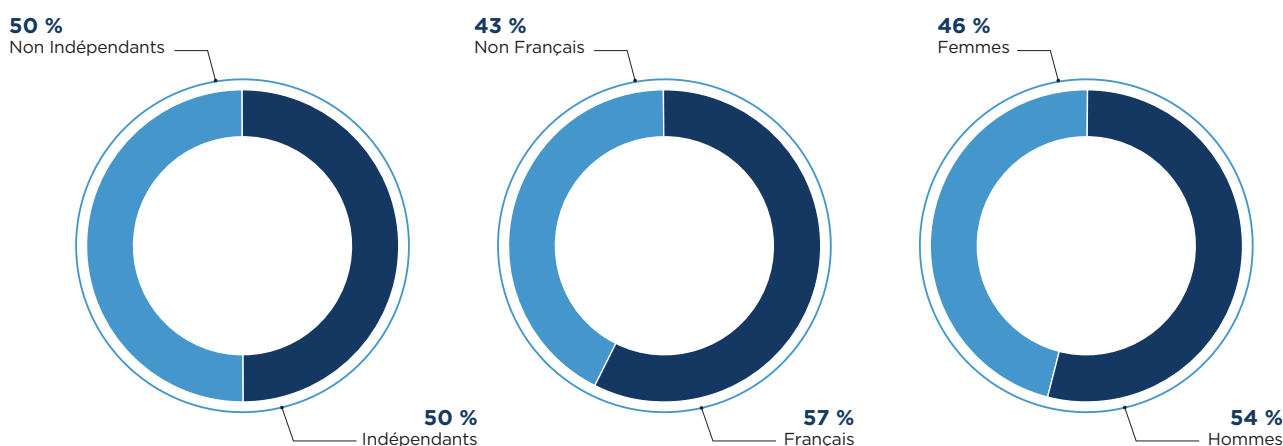
3.1.2.4. LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET LA REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 6.2), le Conseil de Surveillance s'interroge régulièrement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses comités, au vu de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la représentation d'une diversité au sein du Conseil. Conformément à l'article L. 225-69 du Code de commerce, le Conseil comprend, à ce jour, six femmes et huit hommes. Le taux de féminisation, de 46 %,

est inchangé par rapport à 2014 et est calculé, conformément à la loi, sans prendre en compte le membre représentant les salariés.

Le Conseil se compose actuellement de six membres indépendants, soit un taux de 50 %.

Le Conseil comprend six membres de nationalité étrangère (Mme Pamela KNAPP, Mme Helle KRISTOFFERSEN qui a la double nationalité française et danoise, Mme Catherine BRADLEY, qui a la double nationalité française et britannique, M. AN Tiecheng, M. LIU Weidong et M. Henri Philippe REICHSTUL) et la totalité des membres non-salariés disposent d'une expérience au sein d'une structure internationale. Le Conseil a pour objectif de poursuivre l'internationalisation de ses membres par la présence de membres étrangers ou ayant une grande expérience internationale.



3.1.2.5. LES MEMBRES INDÉPENDANTS

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance veille au maintien du taux des membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance, et ce conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 16.1 et 17.1) qui prévoient que la part des membres indépendants doit être d'au moins la moitié des membres du Conseil.

Comme rappelé dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, « les membres du Conseil de Surveillance représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Chaque membre du Conseil de Surveillance veille à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, au service de l'intérêt social. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre cette indépendance ».

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 28 février 2018, a examiné, au cas par cas, la qualification de chacun de ses membres, au regard des critères d'indépendance retenus par la Société et, ce, en conformité avec les critères du Code AFEP-MEDEF § 8 rappelés ci-dessous :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, ni salarié, ou administrateur de sa Société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Sur la base de ces critères, le Conseil de Surveillance a qualifié six membres d'indépendants :

- M. Louis GALLOIS (Président du Conseil de Surveillance) ;
- M. Geoffroy ROUX DE BEZIEUX (Vice-Président et membre référent) ;
- Mme Catherine BRADLEY ;
- Mme Pamela KNAPP ;
- Mme Helle KRISTOFFERSEN ; et
- M. Henri Philippe REICHSTUL.

Il en résulte un pourcentage d'indépendants de 50 %.

Pour rappel, conformément au Code AFEP-MEDEF (§ 8.3) les membres du Conseil représentant les salariés et salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour déterminer ce pourcentage.

Il est précisé que le Conseil de Surveillance, sur la base des travaux menés par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a également procédé à un examen qualitatif et quantitatif des relations d'affaires entre le Groupe PSA et les sociétés dans lesquelles les membres du Conseil de Surveillance exercent d'autres mandats et/ou fonctions et, ce, sur la base des critères suivants :

- la durée globale du mandat (critère quantitatif),
- le chiffre d'affaires de Peugeot S.A. généré par les relations d'affaires (critère quantitatif), et
- l'analyse du type de relation entretenue ainsi que le type de mandat et/ou de responsabilité exercé, pouvant ou non avoir un impact sur la prise des décisions opérationnelles dans les sociétés concernées (critères qualitatifs).



Les situations de Mme Pamela KNAPP, administrateur au sein de la Compagnie de Saint Gobain et de Mme Helle KRISTOFFERSEN administrateur au sein d'Orange et Responsable stratégie et Secrétariat Général de la branche « bas carbone » de TOTAL, ont été examinés avec une attention particulière.

S'agissant de Mme Pamela KNAPP, le Conseil de Surveillance a constaté que la durée globale de son mandat est inférieure à 12 ans.

Concernant les relations d'affaires entre le Groupe PSA et la Compagnie Saint Gobain, le Conseil a constaté que le volume des relations d'affaires entre les deux groupes ne dépasse pas 5% du CA du Groupe PSA, et que, par conséquent, compte tenu du caractère non significatif de ces relations, toute relation de dépendance entre les deux groupes peut être exclue.

En outre, la fonction que Mme Pamela KNAPP exerce au sein des deux sociétés ne lui permet pas de disposer d'un pouvoir décisionnel direct ou indirect dans le cadre de l'établissement ou du maintien de ces relations d'affaires.

S'agissant de Mme Helle KRISTOFFERSEN, le Conseil de Surveillance a constaté que la durée globale de son mandat est inférieure à 12 ans.

Concernant les relations d'affaires entre le Groupe PSA et Total et le Groupe PSA et Orange, le Conseil a constaté que le volume des relations d'affaires entretenues par le Groupe PSA avec chacun des deux groupes ne dépasse pas 5% du CA du Groupe PSA, et que, par conséquent, compte tenu du caractère non significatif de ces relations, toute relation de dépendance avec Total et avec Orange peut être exclue.

En outre, les fonctions exercées par Mme Helle KRISTOFFERSEN au sein du Groupe PSA et au sein des deux sociétés mentionnées ne lui permettent pas de disposer d'un pouvoir décisionnel direct ou indirect dans le cadre de l'établissement ou du maintien de ces relations d'affaires.

En conclusion, il ressort de cet examen que les relations d'affaires entretenues entre le Groupe PSA et les sociétés mentionnées ne sont pas de nature à compromettre l'indépendance de Mme Pamela KNAPP et Mme Helle KRISTOFFERSEN.

3.1.2.6. LE MEMBRE RÉFÉRENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE PEUGEOT S.A.

Le membre référent du Conseil de Surveillance est désigné parmi les membres indépendants, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 6.3) et dispose, selon le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, des attributions et prérogatives suivantes :

- convoquer et présider les réunions des membres indépendants du Conseil de Surveillance consacrées aux questions de fonctionnement du Conseil et en restituer les conclusions au Président du Conseil de Surveillance ;

- porter à la connaissance du Président du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêts de nature à affecter les délibérations du Conseil qu'il aurait identifié ;
- prendre connaissance des préoccupations significatives des actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance en matière de gouvernance et veiller à ce qu'il leur soit répondu ;
- rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX remplit les fonctions de membre référent du Conseil de Surveillance. Il est également Vice-Président du Conseil depuis le 25 juillet 2017. En effet, pour se conformer aux bonnes pratiques, le Conseil de Surveillance a décidé de réunir les fonctions de membre référent avec celles de Vice-Président.

M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX exerce également la fonction de Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

3.1.2.7. LE MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ET LE MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Le membre représentant les salariés est désigné, en application de la procédure décrite par l'article 10.I.B des statuts, par le Comité Européen du Groupe, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 225-79-2 du Code de commerce.

Le membre représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition des conseils de surveillance des FCPE, conformément aux dispositions de l'article L. 225-71 du Code de commerce et des statuts (article 10.I.C). Pour mémoire, l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 a modifié les statuts afin de maintenir une représentation des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans, bien que le pourcentage d'actionnariat salarié était devenu inférieure à 3 %.

Le Conseil permet aux membres représentants les salariés et les salariés actionnaires de se former de façon adéquate pour les fonctions qui sont menées à exercer au titre de leur mandat. Par exemple, il est rappelé que M. Jean-François KONDRATIUK et Mme Bénédicte JUVAUX ont suivi une formation auprès de l'Institut Français des Administrateurs.

3.1.2.8. LES CENSEURS

Aux termes du Pacte d'actionnaires, chacun des trois actionnaires de référence peut demander à disposer d'un censeur qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative. Conformément au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, les censeurs sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.

| Censeurs | Date de 1 ^{re} nomination | Échéance du mandat | Âge | Indépendance selon le Code AFEP-MEDEF | Assiduité aux séances du Conseil |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------|-----|---------------------------------------|----------------------------------|
| Frédéric BANZET (désigné sur proposition du Groupe Familial Peugeot) | 29/07/2014 | 2018 | 58 | | 100 % |
| Alexandre OSSOLA (désigné sur proposition de BPIFrance) | 25/07/2017 | 2021 | 43 | | 75 %* |
| LV Haitao (désigné sur proposition de DMHK) | 25/07/2017 | 2021 | 47 | | 100 %* |

* Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance du deuxième semestre, après prise d'effet du mandat, à compter du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2017.

Conformément à la loi, un membre du Comité d'entreprise de Peugeot S.A. est invité à assister aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative.

3.1.2.9. INFORMATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN FONCTION

Les membres

LOUIS GALLOIS



Nationalité française

Né le 26 janvier 1944

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,

7, rue Henri Sainte
Claire Deville,
92500 Rueil-Malmaison,
France

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
12 février 2013

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2018 (4 ans)

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Stratégique

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité | | |
| Co-Président de la Fabrique de l'Industrie | | |
| Administrateur de l'Association Nationale de la Recherche Technique | | |
| Président du Fond d'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Commissaire Général à l'Investissement
- ▶ Administrateur de MICHELIN S.C.A.
- ▶ Administrateur de l'École Centrale de Paris
- ▶ Administrateur du Cercle de l'Industrie

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé d'HEC et de l'ENA, M. Louis GALLOIS a exercé à la Direction du Trésor avant de devenir Directeur de cabinet de M. Jean-Pierre CHEVÈNEMENT au ministère de la Recherche et de la Technologie, puis Directeur général de l'Industrie au ministère de l'Industrie, chargé de mission au ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation et de retrouver le cabinet de M. CHEVÈNEMENT au ministère de la Défense. Il a ensuite occupé les fonctions de Président Directeur Général de Snecma de 1989 à 1992, puis d'Aérospatiale de 1992 à 1996. Président de la SNCF de 1996 à 2006, il prend par la suite la co-présidence exécutive du Groupe EADS, puis en 2007 la Présidence exécutive jusqu'en juin 2012. Il est également Président Exécutif d'Airbus de septembre 2006 à fin août 2007. Il a occupé les fonctions de Commissaire Général à l'Investissement de juin 2012 à avril 2014. Il est Président du Conseil de Surveillance du Groupe PSA depuis le 29 avril 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 065 actions.

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX



Nationalité française

Né le 31 mai 1962

Adresse professionnelle :
Notus Technologies,
2 bis, rue de Villiers,
92300 Levallois-Perret,
France

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
23 mai 2007

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant et membre référent
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Financier et d'Audit

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|----------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Président de NOTUS TECHNOLOGIES | | |
| Administrateur de PARROT S.A. | √ | |
| Vice-Président délégué, Trésorier et membre du Bureau du MEDEF | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Président d'OMEA TELECOM (VIRGIN MOBILE)
- ▶ Vice-Président du Conseil de Surveillance de SELOGER.COM
- ▶ Président d'Oliviers & Compagnie
- ▶ Président du Conseil de Surveillance de CREDIT.FR

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'ESSEC, M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX a exercé diverses fonctions au sein du Groupe l'Oréal de 1986 à 1996. Il est le Président Fondateur de The Phone House, premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles, revendu à Carphone Warehouse dont il a été Directeur général Europe (2000-2003), puis *Chief Operating Officer* (2003-2006). Il a été de 2006 à 2014 Président fondateur d'Omea Telecom (Virgin Mobile). Il dirige la société d'investissements NOTUS technologies.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 2 417 actions.

MARIE-HÉLÈNE PEUGEOT RONCORONI


Nationalité française

Née le 17 novembre 1960

 Adresse professionnelle :
FFP,

 66, avenue Charles de Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine,
France

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
2 juin 1999

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2018 (4 ans)

Représentant permanent d'Établissement Peugeot Frères au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Asia Business Development
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|
| Administrateur et Directeur général délégué d'ÉTABLISSEMENT PEUGEOT FRÈRES S.A. | | |
| Administrateur et Vice-Présidente de FFP S.A. | √ | |
| Administrateur et Directeur général délégué de SAPAR S.A. | | |
| Administrateur d'ASSURANCES MUTUELLES DE France | | |
| Administrateur d'ESSO SAF | √ | |
| Administrateur de LISI | √ | |
| Administrateur et Vice-Présidente de la Fondation d'entreprise PSA | | |
| Administrateur de l'INSTITUT DIDEROT | | |
| Administrateur de SICAV ARMENE | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Membre du Conseil de Surveillance et du Comité Financier de Peugeot S.A.
- › Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'Administration d'IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTÉ
- › Représentant permanent de LA SOCIÉTÉ ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE au Conseil d'Administration d'AZUR - GMF MUTUELLES D'ASSURANCES ASSOCIÉES
- › Membre du Conseil de Surveillance d'ONET S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la Direction financière du Groupe et à la Direction des relations industrielles et humaines. Elle est notamment administrateur et Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères, administrateur et Vice-Présidente de FFP, administrateur de SAPAR, des Assurances Mutuelles de France, d'ESSO SAF, de LISI et de l'Institut Diderot. Elle est également administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise PSA.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Mme Marie Hélène PEUGEOT RONCORONI au 31 décembre 2017 : 1 150 actions.
Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par EPF au 31 décembre 2017 : 26 298 895 actions.
Nombre des parts du FCPE des salariés du Groupe PSA détenues par Mme Marie Hélène PEUGEOT RONCORONI au 31 décembre 2017 : 637 parts.

LIU WEIDONG



Nationalité chinoise

Né le 13 octobre 1966

Adresse professionnelle :
Special No. 1 Dongfeng Road,
Wuhan Economic and
Technology Development
Zone,
Wuhan, Hubei Province,
Chine

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
29 avril 2014

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2018 (4 ans)

Représentant permanent de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd. (DMHK) au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

**Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Vice-Président du Conseil de Surveillance**

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Directeur général adjoint, Membre du Comité Permanent du Parti et Ingénieur en chef de DONGFENG MOTOR CORPORATION | | |
| Administrateur exécutif de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD | √ | |
| Président de DONGFENG GETRAG TRANSMISSION CO. LTD | | |
| Président de CHINA DONGFENG MOTOR INDUSTRY IMP. & EXP. CO. LTD | | |
| Président de DONGFENG XIAOKANG AUTO CO. LTD | | |
| Président de DONGFENG OFF-ROAD VEHICLE CO. LTD | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur non-exécutif de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD
- › Vice-Président de DPCA LTD
- › Administrateur de CHINA AUTO LIGHTWEIGHT TECHNOLOGY INSTITUTE CO. LTD
- › Président de DONGFENG ELECTRIC VEHICLE CO. LTD
- › Président de DONGFENG HONGTAI HOLDINGS GROUP CO. LTD
- › Vice-Président de DONGFENG YUEDA QIYA AUTO CO. LTD
- › Administrateur de GUO ILIAN CENTRE TEST AUTOMOTIVE POWER BATTERY CO. LTD
- › Directeur général de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD. PASSENGER VEHICLE
- › Président de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles COMPANY LTD. (DPCA)
- › Président de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles SALES COMPANY LTD. (DPCS)
- › Administrateur de DONGFENG MOTOR (HONG KONG) INTERNATIONAL CO. LTD (DMHK)
- › Président de XIANGYANG DAAN AUTOMOTIVE TEST CENTER
- › Directeur général et administrateur exécutif de DONGFENG MOTOR INVEST. (SHANGAI) CO. LTD

Expertise et expérience professionnelle :

M.LIU Weidong est diplômé de la Wuhan University of Technology avec une spécialisation en technologie automobile. En 1988, M. LIU Weidong a rejoint l'usine de confection d'amortisseurs de Second Automotive Works (devenu de Dongfeng Motor Corporation) en tant que technicien. Par la suite, il a été amené à occuper différents postes de direction au sein de plusieurs sociétés du Groupe Dongfeng. Il est Directeur général de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Company Limited, Directeur général adjoint de Dongfeng Motor Corporation depuis 2001 et Directeur général de Dongfeng Passenger Vehicle Company depuis juillet 2011. En outre, M. LIU Weidong est actuellement Président de China Dongfeng Motor Industry Imp. & Exp. Co., Ltd, de Dongfeng Xiaokang Automobile Co., Ltd, de Dongfeng Off-road Vehicle Co., Ltd, de Dongfeng GETRAG Transmission Co., Ltd et il est ingénieur en chef depuis novembre 2017.

M. LIU Weidong a été membre du Conseil de Surveillance à titre personnel jusqu'à sa désignation en qualité de représentant permanent de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd (DMHK). Au moment de cette désignation il a démissionné de son mandat de membre du Conseil.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par DMHK au 31 décembre 2017 : 110 622 120 actions.



ANNE GUERIN


Nationalité française

Née le 16 août 1968

 Adresse professionnelle :
 Bpifrance Participations,
 6/8, boulevard Haussmann,
 75009 Paris
 France

**Date du premier mandat
 au Conseil de Surveillance :**
 25 juillet 2017

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**
 2018 (4 ans)

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
**Membre du Comité Financier et d'Audit
 Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
 Vice-Présidente du Conseil de Surveillance**

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Administrateur de Bpifrance Régions | | |
| Administrateur et Représentant permanent de Bpifrance Participations de CGG | | |
| Administrateur de l'association VoisinMalin | | |
| Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau de Bpifrance | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Directrice des risques (Bpifrance)
- › Directrice des financements internationaux (Bpifrance)
- › Directrice régionale Île de France Ouest (Bpifrance)

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Anne GUÉRIN est diplômée de l'ESCP Europe. Elle a débuté sa carrière en tant que Chargée d'Affaires à la Banque de Développement des PME, puis comme Directrice de Participations chez Avenir Entreprises. Elle est entrée à Bpifrance en 2008, comme Directrice région Île de France Ouest, puis a été Directrice des financements internationaux (2014-2016), et enfin Directrice des risques (2016-2017). Elle est actuellement Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau. Mme Anne GUÉRIN est également Membre du Conseil d'Administration de Bpifrance Régions, Membre du Conseil d'Administration de CGG et Administratrice de l'association VoisinMalin.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Mme Anne GUÉRIN au 31 décembre 2017 : 0 action.
Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Bpifrance Participations au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.
DANIEL BERNARD


Nationalité française

Né le 18 février 1946

 Adresse professionnelle :
 Provestis,
 14, Rue de Marignan,
 75008 Paris
 France

**Date du premier mandat
 au Conseil de Surveillance :**
 25 juillet 2017

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**
 2021 (4 ans)

Représentant permanent de Lion Participations au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
**Membre du Comité Stratégique
 Membre du Comité Asia Business Development**

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|----------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Vice-Président du Conseil d'Administration de Cap Gemini S.E. | | |
| Président de la Holding Provestis (depuis 2006) | √ | |
| Senior Advisor de Towerbrook Capital Partners LP (Royaume-Uni) | | |
| Administrateur d'EESC d'HEC | | |
| Président d'Honneur de la Fondation HEC | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur d'Alcatel-Lucent S.A.S.
- › Président de la Fondation HEC
- › Président de MAF Retail Group (Dubai)
- › Président de Kingfisher Plc (UK)

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé d'HEC, M. Daniel BERNARD a été successivement Directeur général du Groupe Metro France (1981-1989), *Chief Operating Officer* de Metro International AG (1989-1992), puis Président Directeur Général de Carrefour (1992-2005), Président du Conseil d'Administration de MAF Retail Group (Dubai) (2010-2014), et Président du Conseil d'Administration de Kingfisher PLC (U.K.) (2006-2017). Il est actuellement Président de la holding Provestis. Il est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Cap Gemini S.A., *Senior Advisor* de Towerbrook Capital Partners LP (Royaume-Uni), Membre du Conseil d'Administration d'HEC et Président d'Honneur de la Fondation HEC. Daniel BERNARD est Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Daniel BERNARD au 31 décembre 2017 : 0 action.
Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Lion Participations au 31 décembre 2017 : 110 621 220 actions.

CATHERINE BRADLEY



Nationalité française et britannique

Née le 20 avril 1959

Adresse professionnelle :
11 Woodstock Road,
London W4 1DS,
United Kingdom

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
23 février 2016

Échéance et durée du mandat en cours :
2020 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Présidente du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Administratrice indépendante de Financial Conduct Authority (FCA) | | |
| Administratrice indépendante de FICC Markets Standards Board (FMSB) | | |
| Membre du Comité d'investissement de The Athenaeum Club | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Administratrice indépendante de WS Atkins PLC

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Catherine BRADLEY est diplômée d'HEC Paris (majeure finance et affaires internationales). De 1981 à 1991, elle occupe des fonctions en banque d'investissement et fusions-acquisitions chez Merrill Lynch. Elle est ensuite nommée *Executive Director* en charge d'activités de banque d'investissements chez SBC (UBS) en 1991 puis *Head of European Strategy Equity Advisory team* chez Paribas (BNP) en 1994. En 2000, elle devient *Managing Director* de Dresdner Kleinwort Benson. Elle rejoint Crédit Suisse comme *Managing Director* en 2003, d'abord à Londres en tant que *Head of Coverage* puis à Hong Kong de 2008 à 2012 comme *Head of the Equity-linked group for Asia-Pacific*. Enfin, en 2013, elle est nommée *Head of Equity Advisory, Global Markets*, pour la région Asie Pacifique à la Société Générale. Elle est actuellement administratrice indépendante. Elle a notamment été nommée par le Trésor britannique pour siéger au Conseil de la Financial Conduct Authority, l'autorité de régulation des activités financières du Royaume-Uni.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.

PAMELA KNAPP



Nationalité allemande

Née le 8 mars 1958

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,
7, rue Henri Sainte Claire
Deville,
92500 Rueil-Malmaison,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
31 mai 2011

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Financier et d'Audit

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Administrateur de la COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN S.A. | √ | |
| Administrateur de HKP AG | | |
| Administrateur de PANALPINA AG | √ | |
| Administrateur de BEKAERT NV | √ | |
| Administrateur de la Chambre Franco-Allemande du Commerce et d'Industrie | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Membre du Directoire de GfK SE
› Administrateur de MONIER HOLDINGS S.C.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Pamela KNAPP est diplômée de l'Université de Harvard (*Advanced Management Program*) et de l'Université de Berlin (Master en économie). Elle a débuté sa carrière à la Deutsche Bank AG, puis a exercé en tant que consultant en M&A avant de prendre plusieurs fonctions de direction au sein du Groupe Siemens AG, dont la Direction financière de la division *Power Transmission & Distribution* de 2004 à 2009. Elle a occupé les fonctions de Directeur financier et des ressources humaines du Groupe GfK SE de 2009 à octobre 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 938 actions.

JEAN-FRANÇOIS KONDRATIUK


Nationalité française

Né le 24 mars 1950

 Adresse professionnelle :
 PSA Automobiles SA,
 45, rue J.-P. Timbaud,
 78300 Poissy, France

**Date du premier mandat
 au Conseil de Surveillance :**
 24 avril 2013⁽¹⁾
**Échéance et durée
 du mandat en cours :**
 2018 (4 ans)

Membre représentant les salariés du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.*
**Membre du Comité Stratégique
 Membre du Comité Asia Business Development**
Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe au 31 décembre 2017 :

 Technicien méthode à l'unité de montage de Poissy
 Administrateur de la Fondation d'entreprise PSA

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : Aucun.

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Délégué du personnel
- › Délégué syndical (FO) au site de PCA Poissy
- › Représentant du personnel au CHSCT
- › Secrétaire du Comité de Groupe Européen

Expertise et expérience professionnelle :

Titulaire d'un baccalauréat scientifique, M. Jean François KONDRATIUK a rejoint le Groupe en 1970 et exerce depuis cette date des fonctions de technicien méthode au sein du bureau « méthodes » de l'unité de production de Poissy (en charge d'études spéciales). Il a été Délégué du personnel, Délégué syndical (Force Ouvrière) au site de PCA Poissy, Représentant du personnel au CHSCT et Secrétaire du Comité Européen du Groupe. Il a démissionné desdites fonctions à l'issue de sa désignation en tant que membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés par le Comité Européen du Groupe en juin 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 10 actions.
Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2017 : 80 parts.

* Désigné conformément aux dispositions de l'art. L. 225-79-2 CCOM.

(1) Date de nomination par l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 (14ème résolution) avant la mise en place de la procédure de désignation du membre représentant les salariés, au vu de la LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi. M. KONDRATIUK a démissionné en 2014 et a ensuite été désigné membre représentant les salariés, par décision du Comité Européen du Groupe (CEG), le 18 juin 2014 pour une durée de 4 ans, et ce conformément à la procédure de désignation des membres représentant les salariés, telle qu'approuvée par le Conseil de Surveillance.

HELLE KRISTOFFERSEN



Nationalités française et danoise

Née le 13 avril 1964

Adresse professionnelle :
Total S.A.,
2, place Jean Millier,
La Défense,
92078 Paris La Défense
Cedex
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
27 avril 2016

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité Asia Business Development

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Responsable stratégie et Secrétariat Général de la branche « bas carbone » de TOTAL S.A. | √ | |
| Administrateur d'ORANGE S.A. | √ | |
| Administrateur de Sunpower S.à.r.l. | √ | |
| Administrateur de la Communauté d'Universités et d'Établissements Paris Sciences et Lettres (COMUE PSL) | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Administrateur de VALEO S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Helle KRISTOFFERSEN est diplômée de l'École normale supérieure et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Elle est depuis le 1^{er} septembre 2016, Responsable stratégie et Secrétariat Général d'une nouvelle branche d'activités qui regroupe les métiers « bas carbone » de Total (gaz naturel, énergie solaire, *trading & marketing* électricité, services d'efficacité énergétique). Au titre du Secrétariat Général de la branche, elle couvre les Directions financière, juridique, RH, systèmes d'information, communication, sûreté et stratégie-marchés. Elle était auparavant Directrice de la stratégie et intelligence économique du Groupe Total. Mme Helle KRISTOFFERSEN avait fait l'essentiel de sa carrière au sein du Groupe Alcatel devenu Alcatel-Lucent qu'elle a rejoint en 1994. Après y avoir occupé divers postes elle a été, entre 2005 et 2008, Vice-Présidente stratégie Groupe puis Senior Vice-Président marchés verticaux du Groupe Alcatel-Lucent de janvier 2009 à décembre 2010. Elle est Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.

AN TIECHENG



Nationalité chinoise

Né le 30 juin 1963

Adresse professionnelle :
Special No. 1 Dongeng Road,
Wuhan Economic and
Technology Development
Zone, Wuhan,
Hubei Province,
Chine

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
25 juillet 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du Comité Asia Business Development
Membre du Comité Financier et d'Audit

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Directeur général adjoint et membre du Comité Permanent du Parti de DONGFENG MOTOR CORPORATION | | |
| Président de DONGFENG PEUGEOT-CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD. (DPCA) | | √ |
| Président de DONGFENG PEUGEOT-CITROËN AUTOMOBILES SALES COMPANY LTD. (DPCS) | | √ |
| Administrateur exécutif de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD. | √ | |
| Administrateur de DONGFENG MOTOR (HONG KONG) INTERNATIONAL CO. LTD (DMHK) | | |
| Administrateur de DONGFENG MOTOR CO. LTD | | |
| Directeur général de DONGFENG MOTOR INVEST (SHANGAI) CO. LTD | | |
| Président de DONGFENG HONGTAI HOLDINGS GROUP CO. LTD | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Directeur général de FAW-VW
› Directeur général de FAW CAR CO.
› Secrétaire du Parti de DIVISION HONGQI DE FAW CORPORATION

Expertise et expérience professionnelle :

M. AN Tiecheng est diplômé en Sciences et Ingénierie de Management – Université de Jilin (Chine) Il a fait la grande majorité de sa carrière chez FAW où il a débuté en 1984 pour exercer différentes responsabilités en usine jusqu'au poste de Directeur adjoint. En 1999, il devient Directeur adjoint du Département Planning de FAW-VW, puis Directeur du département Planning du Groupe FAW avant de devenir Directeur général de FAW-VW puis de FAW CAR Co. Depuis avril 2017, il est Vice-Directeur et Membre du Comité Permanent du Parti du Groupe Dongfeng Motor Corporation. Depuis juin 2017, il est Président du *Board* de DPCA.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

ROBERT PEUGEOT


Nationalité française

Né le 25 avril 1950

 Adresse professionnelle :
 FFP,
 66, avenue Charles de Gaulle,
 92200 Neuilly-sur-Seine,
 France

**Date du premier mandat
 au Conseil de Surveillance :**
 6 février 2007

**Date du premier mandat de
 FFP au Conseil
 de Surveillance :**
 29 avril 2014

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**
 2018 (4 ans)

Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
**Président du Comité Stratégique
 Membre du Comité Financier et d'Audit**
Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|
| Président Directeur Général de FFP S.A. | √ | |
| Administrateur de Faurecia S.A. | √ | √ |
| Membre du Conseil de Surveillance d'HERMES INTERNATIONAL SCA | √ | |
| Administrateur d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES S.A.* | | |
| Administrateur de SOFINA S.A.S. | √ | |
| Administrateur de DKSH AG | √ | |
| Administrateur de TIKEHAU CAPITAL ADVISORS (SAS) | | |
| Gérant de S.A.R.L. CHP GESTION | | |
| Gérant de SC RODOM | | |
| Représentant permanent de FFP, Président de FFP INVEST* | | |
| Représentant permanent de FFP INVEST, Président et membre du Conseil de Surveillance de FINANCIÈRE GUIRAUD SAS* | | |
| Représentant permanent de MAILLOT I au Conseil d'Administration de la SICAV ARMENE* | | |

* Mandat exercé au sein du Groupe FFP.

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'Administration de SANEF S.A.
- › Administrateur d'IMERYS S.A.
- › Administrateur de HOLDING REINIER S.A.S.
- › Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de Surveillance d'IDI EMERGING MARKETS S.A.
- › Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE
- › Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
- › Administrateur de SANEF S.A.
- › Membre du Conseil de Surveillance d'IDI EMERGING MARKETS S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert PEUGEOT a occupé différents postes de responsabilité au sein du Groupe PSA et a été membre du Comité Exécutif du Groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il est depuis 2003 Président Directeur Général de FFP.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Robert PEUGEOT au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.
Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par FFP au 31 décembre 2017 : 84 323 161 actions.

HENRI PHILIPPE REICHSTUL



Nationalité brésilienne

Né le 12 avril 1949

Adresse professionnelle :
Rua dos Pinheiros,
870, 20° Andar – cjs. 201 –
CEP 05422-001
Sao Paulo SP,
Brasil

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
23 mai 2007

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité Asia Business Development

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|-----------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Administrateur de LATAM AIRLINES GROUP S.A. | √ | |
| Président du Conseil de Surveillance de FIVES GROUP | | |
| Administrateur de TAM - Linhas Aéreas | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Administrateur de FOSTER WHEELER et de GAFISA
- ▶ Administrateur de SEMCO PARTNERS
- ▶ Administrateur de REPSOL YPF S.A.
- ▶ Administrateur de BRF - Brazilian Food

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé en économie de l'université de São Paulo, *post graduate work* à Oxford, puis professeur d'économie dans l'enseignement supérieur, M. Henri Philippe REICHSTUL a exercé au Brésil plusieurs postes au sein de la haute fonction publique avant d'occuper divers postes de Président et administrateur de sociétés, dont la présidence de Petrobras (1999-2001).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 325 actions.

BÉNÉDICTE JUYAUX



Nationalité française

Née le 19 janvier 1961

Adresse professionnelle :
Groupe PSA,
Centre Technique de Vélizy,
Route de Gisy,
Parc Inovel Sud,
78943 Vélizy-Villacoublay
Cedex,
France

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
10 mai 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Membre Représentant des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

| Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : | Société cotée | Société du Groupe |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Présidente du Conseil de Surveillance du FCPE « Secure » | | √ |
| Présidente du Conseil de Surveillance du FCPE « des salariés du Groupe PSA » | | √ |
| Présidente des commissions Égalité et Diversité du Centre Technique de Vélizy | | √ |
| Vice-Président système de management qualité transversal au sein de la Direction qualité et Ingénierie du Groupe PSA | | √ |
| Administratrice de l'Association Avenir Dysphasie France (AAD) | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Responsable Audits Qualité au sein de la Direction qualité

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Bénédicte JUYAUX est ingénieure en Génie Mécanique, diplômée de l'Université de Technologie de Compiègne. Elle a commencé sa carrière chez Saint Gobain Vitrage en tant qu'ingénieure puis responsable Qualité sur trois différents sites de production (*float glass* et vitrages automobiles), où elle a développé les premières méthodes d'assurance qualité. Après trois ans d'expatriation aux États-Unis (Charlottesville, Virginia), elle est entrée dans le Groupe PSA en janvier 2000 pour poursuivre sa carrière dans la Qualité en Recherche et Développement. Elle a notamment exercé les fonctions de manager d'entités à qualité transversales : méthodes, audit, PES, et de management de projet en tant que responsable qualité des projets Citroën C3 II et DS3 (A515). Elle est actuellement VP en charge du système de management qualité du Groupe PSA.

En parallèle, elle est impliquée dans l'action syndicale depuis les années 1990, comme déléguée du personnel chez Saint Gobain, puis dans les actions en faveur de l'égalité Hommes-Femmes du Groupe PSA depuis début 2004, en tant que membre de la commission de Vélizy pendant huit ans puis Présidente depuis 2017. Elle a également contribué aux activités de la Fondation PSA via du mécénat de compétence, et en faveur du handicap (grand prix de la marraine en 2013). Elle est administrateur et membre actif de l'Association Avenir Dysphasie (AAD), en charge des activités jeunes adultes.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

Nombre de parts des FCPE « des salariés du Groupe PSA » et « Secure » détenues au 31 décembre 2017 : 881 parts.

LES CENSEURS

FRÉDÉRIC BANZET



Nationalité française

Né le 16 septembre 1958

Adresse professionnelle :
FFP Investment UK Ltd,
2 Duke Street,
London W1U 3EH,
United Kingdom

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
29 juillet 2014

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2018 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (Désigné sur proposition de FFP/EPF)

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Administrateur d'Établissement Peugeot Frères S.A. | | |
| Représentant permanent de FFP Investment au Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE S.A. | √ | |
| Administrateur et Chairman de FFP INVESTMENT UK LTD. | | |
| Administrateur de FFP Investments US 1, Inc | | |
| Administrateur de FFP US CC, Inc | | |
| Administrateur de FFP US SRL, Inc | | |
| Administrateur de FFP Investments US 2, Inc | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur de FFP S.A.
- › Administrateur d'AUTOMOVEIS CITROËN S.A.
- › Administrateur de CITROËN BELUX S.A.
- › Administrateur de Changan PSA Automobiles Co, Ltd
- › Administrateur d'AUTOMOVILES CITROËN ESPANA S.A.
- › Administrateur de CITROËN UK LTD
- › Administrateur de BERI ITALIA S.R.L.
- › Administrateur de CITROËN SVERIGE AB
- › Administrateur de CAPSA
- › Représentant permanent d'AUTOMOBILES CITROËN (Président) au sein d'AUTOMOVEIS CITROËN S.A.
- › Président Directeur Général d'AUTOMOBILES CITROËN S.A.
- › Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT CITROËN UKRAINE S.R.L.
- › Membre du Conseil de Surveillance de CITROËN POLSKA SP ZOO
- › Membre du Conseil de Surveillance de CITROËN NEDERLAND B.V.
- › Représentant permanent d'AUTOMOBILES CITROËN au Conseil d'Administration de BANQUE PSA France
- › Représentant permanent de FFP Invest au sein d'IDI Emerging Market S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Frédéric BANZET est licencié en droit et diplômé de l'ISTEC et de Harvard Business School. Il a occupé différents postes au sein du Groupe PSA, notamment à la Direction financière pendant huit ans, tant en France qu'à l'étranger (en tant que Directeur général adjoint chez PSA Finance à Londres pendant quatre ans). Il a également occupé le poste de Directeur de la zone Asie-Pacifique de la marque Peugeot puis Directeur de la Direction des affaires internationales chez Citroën, puis Directeur du Commerce Europe de la marque Citroën. Il a été Directeur de la marque Citroën de 2009 à juin 2014. Il a rejoint l'équipe dirigeante de FFP en septembre 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

ALEXANDRE OSSOLA



Nationalité française

Né le 26 septembre 1974

Adresse professionnelle :
Bpifrance Participations,
6/8, boulevard Haussman,
75009 Paris,
France

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
25 juillet 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (Désigné sur proposition de Bpifrance)

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

| | Société cotée | Société du Groupe |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Directeur du Fonds d'Avenir Automobile de Bpifrance Investissement S.A.S. | | |
| Membre du Comité de Direction Mid & Large Cap et Directeur Mid Cap chez Bpifrance Investissement S.A.S. | | |
| Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec S.A. | √ | |
| Membre du Conseil de Surveillance de Financière Mecaplast S.A.S. | | |
| Membre du Conseil d'Administration de Trèves SAS | | |

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Directeur des Fonds nucléaire et ferroviaire chez Bpifrance Investissement S.A.S.
- › Administrateur de Climact
- › Administrateur de Mecaplast SAM (société monégasque)
- › Administrateur de HPC

Expertise et expérience professionnelle :

M. Alexandre OSSOLA est diplômé de l'Université de l'ESCP Europe. Il a débuté sa carrière chez Wasserstein Perella (1998-1999), puis a rejoint Crédit Suisse First Boston (1999-2000). Il a été ensuite Directeur au sein du bureau de Paris de CVC Capital Partners (2000-2011), puis chargé des opérations de capital risque au CDC Climat (2011-2013). Il intègre Bpifrance Investissement en 2013 comme Directeur des Fonds nucléaire et ferroviaire. En 2015, il entre au Comité de Direction de Mid & Large Cap de Bpifrance en prenant la direction du FAA et FAA Rang 2. En 2017, il prend également la direction des activités Mid Cap.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

LV HAITAO



Nationalité Chinoise

Né le 03 septembre 1970

Adresse professionnelle :
Special No. 1 Dongfeng Road,
Wuhan Economic and
Technology Development
Zone, Wuhan, Hubei Province,
Chine

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
25 juillet 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (Désigné sur proposition de DMHK)

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :

Directeur adjoint du Département Stratégie et Programme de
DONGFENG MOTOR CORPORATION

**Société
cotée**

**Société du
Groupe**

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Directeur général adjoint Commerce de Dongfeng Peugeot-Citroën Automobiles Company Ltd. (DPCA)
- › Membre du Comex de DPCA
- › Directeur général adjoint Commerce de Dongfeng Peugeot-Citroën Automobiles Sales Company Ltd (DPCS)
- › Directeur adjoint du Bureau de Dongfeng Motor (DFM)
- › Chef de la division des Affaires Étrangères de Dongfeng Motor Corporation

Expertise et expérience professionnelle :

M. LV Haitao est diplômé d'un Master Sciences et Management de l'Université de Huazhong (Chine), il a débuté sa carrière chez DPCA (JV Groupe PSA et Dongfeng Motors) en 1992 à la Direction qualité. Après différents postes exercés à la Direction des achats, il est devenu Assistant Exécutif du DG de DPCA en 2003. Il a exercé différents postes à responsabilité au sein de DPCA. En 2012, il est nommé Directeur général de Dongfeng Peugeot, puis Directeur général adjoint Commerce de DPCA, Membre du Comex. En 2016, il rejoint Dongfeng Motor Corporation comme Directeur adjoint du Bureau et Chef de la division des Affaires Étrangères. Il est actuellement Directeur adjoint du Département Stratégie et Programme de Dongfeng Motor Corporation.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

Compétences des membres du Conseil de Surveillance

Parmi les compétences requises pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., le tableau ci-après synthétise la diversité et la complémentarité des compétences mobilisées :

| | Finance & management des risques | Expérience internationale | Industrie | Nouveaux modèles économiques | Ressources humaines | RSE | Gouvernance |
|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------|-----------|------------------------------|---------------------|-----|-------------|
| Louis GALLOIS | | | √ | | √ | | √ |
| Geoffroy ROUX DE BEZIEUX | | √ | | √ | | | √ |
| Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI | √ | | | | | √ | √ |
| LIU Weidong | | | √ | √ | | | √ |
| Anne GUERIN | √ | | | | √ | | √ |
| Catherine BRADLEY | √ | √ | | | | | √ |
| Pamela KNAPP | √ | | | √ | √ | | |
| Jean-François KONDRATIUK | | | √ | | √ | √ | |
| Helle KRISTOFFERSEN | | √ | √ | √ | | | |
| AN Tiecheng | | | √ | √ | | | √ |
| Robert PEUGEOT | √ | | √ | | | | √ |
| Henri Philippe REICHSTUL | √ | √ | | | | | √ |
| Bénédicte JUYAUX | | √ | √ | | | √ | |
| Daniel BERNARD | | √ | | √ | | | √ |

Cette composition équilibrée permet d'assurer une grande qualité aux débats et prises de décisions du Conseil de Surveillance.



3.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

3.1.3.1. LES MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à la loi, le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société dont le Directoire assure la gestion et la direction. À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est :

- d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation, pour avis et observations, par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destiné à l'Assemblée des actionnaires. À ce titre, il examine également le rapport financier semestriel, l'information financière trimestrielle et les communiqués financiers à publier par la Société.

Le Conseil de Surveillance est ainsi tenu régulièrement informé par le Directoire de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société ;

- de donner, au titre des pouvoirs qu'il tient de l'article 9 des statuts, outre les obligations légales d'autorisations préalables, son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :
 - a) proposer toute modification des statuts de la Société (ou toute autre décision dont l'objet ou l'effet emporterait modification des statuts),
 - b) réaliser toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toute réduction de capital, autorisée par l'Assemblée Générale,
 - c) réaliser toute émission d'obligations, convertibles ou non, autorisée par l'Assemblée Générale,
 - d) établir tout projet de traité de fusion ou d'apport partiel d'actif,
 - e) passer ou dénoncer tout accord industriel ou commercial engageant l'avenir de la Société avec d'autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société, et plus généralement réaliser toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe,
 - f) procéder à l'achat, la vente, l'échange ou l'apport de tout immeuble d'exploitation et/ou fonds de commerce, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour),
 - g) procéder à l'achat, la prise ou la cession de toute participation dans d'autres entreprises créées ou à créer et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense (en valeur d'entreprise) ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour),
 - h) contracter tout emprunt, autre qu'obligataire, pour une durée ou pour un montant supérieur à ceux déterminés par le Conseil de Surveillance (100 millions d'euros à ce jour),
 - i) octroyer ou renouveler des cautions, avals ou garanties au nom de la Société (hors engagement à l'égard des administrations fiscales et douanières), quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis, pour un montant par engagement supérieur au montant déterminé par le Conseil de Surveillance (25 millions d'euros à ce jour), ou pour un montant total annuel supérieur au montant déterminé par le Conseil de Surveillance (125 millions d'euros à ce jour),
 - j) émettre tout plan d'attribution d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance,
 - k) procéder à des rachats d'actions dans le cadre d'un programme autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires, et
 - l) conclure tout accord transactionnel ou prendre tout engagement, dans le cadre d'un litige ou d'une procédure d'arbitrage, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour).

Toutes ces autorisations portent sur les opérations réalisées par la Société, et suivant la nature de l'opération, peuvent concerner également les opérations réalisées par les filiales du Groupe, à l'exception de Faurecia.

Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme qu'il a définies. Chaque année, il examine et donne son agrément sur le plan stratégique moyen terme (PMT), sur le plan d'investissement, ainsi que sur le budget. Il est alerté dans les meilleurs délais par le Directoire en cas d'événement externe ou d'évolution interne mettant en cause de façon significative les perspectives de la Société ou les prévisions présentées au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est également tenu informé, sur une base annuelle, des grands enjeux de la politique de ressources humaines du Groupe.

3.1.3.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance et ses travaux s'appuient sur les règles fixées dans le Règlement Intérieur du Conseil, qui est disponible dans son intégralité sur le site internet du Groupe.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance précise en particulier :

- le nombre minimal de réunions annuelles (cinq), les modalités de tenue de ces réunions et d'établissement de leur ordre du jour ;
- les modalités d'information des membres (notamment, transmission sur une base mensuelle d'une présentation de l'activité et des résultats du Groupe) ;
- le rôle et les obligations des comités spécialisés du Conseil de Surveillance ;
- les obligations incombant aux membres du Conseil de Surveillance ;
- la détention minimale d'actions (1 000), sauf pour le représentant de l'État, le membre représentant des salariés et le membre représentant des salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives particulières qui leur sont applicables ;
- les règles de gestion des conflits d'intérêts : « *Tout membre du Conseil de Surveillance se trouvant, même potentiellement, de façon directe ou par personne interposée, en situation de conflit d'intérêts au regard de l'intérêt social, doit en informer le Président du Conseil de Surveillance, ou toute personne désignée par celui-ci. Il s'abstient de participer à la prise de décision sur les sujets concernés, et peut donc être amené, le cas échéant, à ne pas prendre part au vote.* »

3.1.3.3. LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

La Charte de déontologie boursière a été mise à jour en 2016 pour tenir compte de la nouvelle réglementation sur les abus de marché. Elle a pour objet de définir les mesures préventives autorisant les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, du Comité Exécutif et des censeurs à intervenir sur les titres Peugeot S.A. et/ou Faurecia, tout en respectant les règles d'intégrité du marché (rappel des obligations de confidentialité et d'abstention en cas de détention d'une information privilégiée et des sanctions applicables, des obligations déclaratives, définition de fenêtres négatives, inscription sur la liste des initiés permanents, etc.). Elle est disponible dans son intégralité sur le site internet du Groupe. Chaque mandataire social a adhéré à la Charte. Ces obligations leur sont périodiquement rappelées par la Société.

3.1.3.4. L'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Conseil procède régulièrement à une évaluation de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et des modalités d'exercice de son contrôle. Le Conseil procède également avec le Directoire à l'évaluation des modes de fonctionnement entre les deux instances.

Cette évaluation vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

À cet effet, le Conseil de Surveillance consacre, une fois par an, un débat sur son fonctionnement et tous les trois ans au moins, une évaluation formelle est réalisée conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Elle est mise en œuvre par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, éventuellement avec l'aide d'un consultant extérieur. Les actionnaires sont informés chaque année dans le rapport annuel de la réalisation de l'évaluation et, le cas échéant, des suites données.

En 2017, l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités s'est faite en interne et a fait l'objet d'un débat lors du Conseil de Surveillance du 19 décembre 2017, hors la présence du Directoire. Ce débat a également été alimenté par les conclusions de la réunion des indépendants organisée par le membre référent, courant décembre 2017.

Il ressort de cette évaluation que les membres du Conseil sont globalement satisfaits de son fonctionnement et plus particulièrement de l'évolution du Comité Financier et d'Audit sous l'impulsion de sa Présidente. De même, le Comité Asia Business Development continue de progresser dans la qualité des sujets présentés et des débats depuis sa création en 2014. Les actions mises en place suite à l'évaluation formelle réalisée en 2015 à l'aide d'un consultant externe, ont été pérennisées, comme la rencontre individuelle entre le Président du Conseil et ses membres qui a dorénavant lieu tous les ans ou le plan de succession du Directoire qui est élaboré de manière annuelle par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Enfin, en 2017, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis en séminaire stratégique et se sont déplacés en Chine, dans le cadre du déplacement annuel à l'international. Ces deux rendez-vous, par la densité et la qualité des sujets, ont permis de traiter en profondeur les sujets stratégiques du Groupe d'une part et la situation du marché automobile et du Groupe PSA en Chine d'autre part.

Suite au débat sur le fonctionnement du Conseil, certaines améliorations ont été proposées. Elles seront approfondies lors de l'évaluation formelle qui sera réalisée au 1^{er} trimestre 2018. En effet, le Comité des Nominations, de la Rémunération et de la Gouvernance du 15 décembre 2017 a initié une évaluation formelle du Conseil de Surveillance avec l'aide du consultant extérieur ayant déjà audité le Conseil en 2013 et 2015, compte tenu de sa connaissance du Groupe PSA et afin d'avoir des points de comparaison homogènes avec les anciennes évaluations. L'ensemble des membres du Conseil ainsi que les membres du Directoire seront audités de manière anonyme.

Les conclusions de cette évaluation formelle ainsi que le plan d'actions qui en découle seront détaillés dans le document de référence 2018.

3.1.3.5. ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2017

Le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2017, contre neuf fois en 2016.

Le taux de présence de ses membres aux réunions a été de 97 %.

L'année 2017 a été marquée en particulier par l'opération d'acquisition d'Opel Vauxhall. Le projet d'acquisition a fait l'objet, tout au long de l'exercice, de l'étude et du contrôle de la part du Conseil de Surveillance.





Les travaux du Conseil de Surveillance ont également porté sur les points suivants :

Activité et finance :

- la vérification et le contrôle des comptes consolidés et comptes sociaux de Peugeot S.A. de l'exercice 2016 et de la situation financière à fin 2016 et l'examen de la communication financière afférente ;
- la préparation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 et l'examen des rapports présentés à l'Assemblée Générale ;
- l'examen des grandes orientations stratégiques telles que proposées par le Directoire (ces orientations ont recueilli un avis favorable du Comité d'entreprise, qui a été porté à la connaissance du Conseil) ainsi que l'autorisation préalable de divers projets stratégiques et des opérations financières relatives ;
- le passage en revue de la politique des ressources humaines, avec un focus particulier sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- le contrôle de la politique de RSE (responsabilité sociale et environnementale) du Groupe PSA, qui est désormais présentée chaque année au Conseil (étant précisé que la cartographie des enjeux RSE fait désormais l'objet d'un plan de vigilance adopté par la Société, et examinée par le Conseil) ;
- la vérification et le contrôle des résultats et des comptes du premier semestre 2017, du rapport financier semestriel et de la communication afférente ;
- le contrôle du budget 2018 et du plan à moyen terme ;
- l'autorisation préalable aux accords de partenariats du Groupe PSA, notamment en Inde ;
- le renouvellement de l'autorisation annuelle des cautions, avals ou garanties, et la revue des conventions réglementées poursuivies au titre de l'exercice 2017.

Gouvernance et rémunération :

- l'établissement du plan de succession du Directoire et le renouvellement du mandat du Directoire ;
- l'établissement de la politique de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice 2017 ;
- l'autorisation d'un plan d'actions de performance 2017 ;
- la cooptation de trois nouveaux membres au Conseil de Surveillance (Lion Participations représentée par M. Daniel BERNARD, BPI France Participations représentée par Mme Anne GUERIN et M. AN Tiecheng).

Un séminaire stratégique s'est également tenu en septembre 2017 et le Conseil a tenu une séance à Chengdu, en Chine, en octobre 2017. Le Conseil de Surveillance a également salué le déménagement du siège social de Peugeot S.A. à Rueil-Malmaison, cette étape s'inscrivant dans l'histoire du Groupe PSA.

3.1.3.6. L'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DE 2017

Conformément à la loi, le Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. assure la mission d'organiser les travaux du Conseil pour que le pouvoir de contrôle de l'activité de gestion de la Société puisse être exercée correctement.

En 2017, le Président du Conseil de Surveillance a présidé et dirigé les débats des huit réunions du Conseil qui se sont tenues. Il a assuré et veillé à ce que les sujets stratégiques pour le Groupe PSA soient bien abordés et traités de façon exhaustive, tout en prenant en compte les demandes des membres du Conseil. Il s'est assuré, en lien avec les Présidents des quatre comités du Conseil, de la coordination des différents travaux, et ce dans le respect des attributions de chacun.

Il a assuré le maintien de l'équilibre des fonctions entre les organes de gouvernance, en veillant à un dialogue fréquent et régulier avec le Président du Directoire.

Comme tous les ans, le Président du Conseil a rencontré individuellement l'ensemble des membres et censeurs en début d'année, afin de partager sur le fonctionnement du Conseil, de donner un retour sur la contribution de chacun aux différents travaux, et de s'assurer du bon fonctionnement collégial du Conseil.

Le Président du Conseil attache une importance majeure à la surveillance des projets stratégiques du Groupe. Il s'assure que le Conseil soit tenu suffisamment informé pour qu'il puisse exercer ses pouvoirs de contrôle. Aussi, considérant l'importance du projet d'acquisition des actifs Opel Vauxhall pour le Groupe PSA, il a notamment fait appel, avec le Président du Comité Stratégique, à une étude externe complémentaire permettant de conforter les enjeux financiers et stratégiques d'une telle acquisition.

Enfin, en tant que Président du Comité Consultatif des actionnaires individuels, le Président du Conseil de Surveillance a échangé avec ce comité lors de leur rencontre, au mois de décembre 2017.

3.1.3.7. L'ACTIVITÉ DU MEMBRE RÉFÉRENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DE 2017

Comme tous les ans, M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX, en sa qualité de membre référent, a convoqué et animé une réunion des membres indépendants du Conseil de Surveillance. Cette réunion a été l'occasion pour les membres indépendants de débattre sur le fonctionnement du Conseil. M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX a ensuite restitué les conclusions au Président du Conseil de Surveillance.

En qualité de Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, il a pu notamment jouer un rôle majeur dans la proposition de nomination des nouveaux membres cooptés au sein des comités, en fonction de leurs compétences qu'il a étudiées.

Conformément aux missions qui lui sont confiés par le Règlement Intérieur du Conseil, il a veillé à tout conflit d'intérêts des membres de nature à affecter les délibérations du Conseil. Il a pris connaissance des quelques questions relatives à la gouvernance de la part des actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance et s'est assuré de ce qu'il leur soit répondu.

Il a tenu, par ailleurs, à rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance de décembre 2017.

3.1.3.8. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance bénéficie des travaux de préparation effectués au sein de quatre comités :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité Asia Business Development.

Ces quatre comités ont un rôle de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, des recommandations et des avis qui sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de ses réunions. Les membres assistent à titre personnel aux séances des comités et ne peuvent pas se faire représenter. Les comités ont la possibilité de recourir à des experts extérieurs en veillant à leur objectivité et à leur indépendance.

Le Comité Stratégique

| Composition | Indépendance | Principales missions | Principales activités en 2017 |
|-------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Robert PEUGEOT (Président) | | <ul style="list-style-type: none"> › Examiner l'avenir à long terme, envisager les voies d'évolution potentielle et proposer au Conseil de Surveillance les grandes orientations du Groupe. › Formuler ses recommandations sur le plan stratégique à long terme, le plan à moyen terme (PMT) et le plan d'investissements présentés par le Directoire. › S'assurer que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme que le Conseil de Surveillance a définies. › Sur saisine du Président du Conseil de Surveillance, examiner tout projet majeur dès son initialisation. › Examiner tout projet stratégique (ou hors de la stratégie) devant être autorisé par le Conseil de Surveillance (point e du Règlement Intérieur). | <p>Quatre réunions en 2017 avec un taux d'assiduité de 96 %.</p> <p>Les travaux du Comité ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> › l'examen de la stratégie liée au projet d'acquisition Opel Vauxhall ; › les partenariats stratégiques en Inde et en Malaisie ; › le plan à moyen terme (PMT) intégrant également Opel Vauxhall à compter du deuxième semestre. |
| M. LIU Weidong | | | |
| M. Louis GALLOIS | √ | | |
| M. Jean-François KONDRATIUK | | | |
| Mme Helle KRISTOFFERSEN | √ | | |
| M. Henri Philippe REICHSTUL | √ | | |
| M. Daniel BERNARD | | | |

Taux d'indépendance : 50 %

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

| Composition | Indépendance | Principales missions | Principales activités en 2017 |
|-----------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX (Président) | √ | <p>Le Comité est par ailleurs informé du plan de succession et des nominations au Comité Exécutif (pour ce qui concerne les membres n'appartenant pas au Directoire) ainsi qu'aux postes dirigeants clés du Groupe. À cette occasion, le Comité invite le Président du Directoire à assister à la réunion.</p> <ul style="list-style-type: none"> › S'agissant des rémunérations : <ul style="list-style-type: none"> - proposer la rémunération des mandataires sociaux dans toutes leurs composantes, ainsi que les éventuels avantages en nature et dispositifs de retraite qui pourraient leur être attribués, - examiner la politique générale de rémunération des membres du Directoire. › S'agissant de la gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> - suivre l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées, des recommandations de place et celles des représentants des émetteurs pour formuler des avis, - s'assurer de la réalisation régulière d'une évaluation par le Conseil de Surveillance et proposer des éventuelles améliorations, - examiner et donner son avis au Conseil de Surveillance sur toute proposition de modification des statuts de la Société nécessitant l'autorisation préalable du Conseil. | <p>Quatre réunions en 2017 avec un taux d'assiduité de 100 %.</p> <p>Les travaux du comité ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> › la cooptation de trois nouveaux membres au Conseil de Surveillance (la société Lion Participations, représentée par M. Daniel BERNARD, la société Bpifrance, représentée Mme Anne GUERIN et M. AN Tiecheng), ainsi que la constatation de la désignation d'un nouveau représentant permanent de la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd (M. LIU Weidong), et la désignation d'un Vice-Président du Conseil de Surveillance (M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX) ; › la nomination de deux nouveaux censeurs (M. LV Haitao et M. Alexandre OSSOLA) ; › le Rapport du Président du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise et le contrôle interne ; › la politique de rémunération des membres du Directoire, incluant un principe de rémunération exceptionnelle ; › un plan d'actions de performance ; › le programme de rachat d'actions ; › le plan de succession du Président et du Directoire. |
| M. LIU Weidong | | | |
| Mme Catherine BRADLEY | √ | | |
| M. Louis GALLOIS | √ | | |
| Mme Pamela KNAPP | √ | | |
| Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI | | | |
| Mme Anne GUERIN | | | |
| Mme Bénédicte JUYAUX | | | |

Taux d'indépendance : 57 %





Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'évaluation des performances du Président du Directoire et des autres membres du Directoire, ainsi que les réflexions sur l'avenir du management, s'effectuent lors de réunions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Conseil de Surveillance, hors la présence des membres du Directoire.

Le Comité Financier et d'Audit

| Composition | Indépendance | Principales missions | Principales activités en 2017 |
|--------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Catherine BRADLEY (Président) | √ | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer le suivi : <ul style="list-style-type: none"> - du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, - du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, - de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. ▶ Piloter notamment la procédure de sélection pour le renouvellement des Commissaires aux Comptes. ▶ Examiner et donner son avis au Conseil de Surveillance sur les engagements hors bilan, sur tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil dont il est saisi comme défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende présentées par le Directoire. ▶ Examiner périodiquement la situation financière et le financement du Groupe. | <p>Six réunions en 2017 avec un taux d'assiduité de 97 %.</p> <p>Les travaux du Comité ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les comptes consolidés et sociaux 2016, les comptes du premier semestre 2017 ; ▶ le suivi régulier de l'évolution de la situation financière du Groupe ; ▶ le suivi de la notation financière des sociétés du Groupe ; ▶ le déroulement du plan à moyen terme (PMT), l'exécution du budget annuel et l'analyse d'éventuels écarts ; ▶ les supports de communication financière du Groupe ; ▶ le contrôle interne et la conformité, la cartographie des « Top-Risques Groupe » et le plan d'audit 2018 ; ▶ le rapport 2017 du Comité Éthique et Conformité et le programme de conformité Concurrence ; ▶ l'activité de la Direction de l'audit et du management des risques du Groupe PSA ; ▶ la Charte du Comité Financier et d'Audit du Groupe PSA sur l'autorisation des services non audit ; ▶ l'acquisition d'Opel Vauxhall et l'émission des bons de souscription d'actions ; ▶ la répartition du capital de Peugeot S.A. ; ▶ l'autorisation de l'enveloppe annuelle des cautions, avais et garanties à émettre par Peugeot S.A. |
| Mme Pamela KNAPP | √ | | |
| Mme Anne GUERIN | | | |
| M. Robert PEUGEOT | | | |
| M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX | √ | | |
| M. AN Tiecheng | | | |
| Mme Bénédicte JUYAUX | | | |

Taux d'indépendance : 50 %

Conformément au Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, les membres du Comité Financier et d'Audit doivent présenter des compétences en matière financière et comptable. À cet égard, le Conseil de Surveillance considère que l'ensemble des membres du comité présente de telles compétences au regard de leur expérience, de leur parcours professionnel et de leur formation qui sont présentés au chapitre 3.1 du document de référence. La présidence du Comité est confiée à Mme Catherine BRADLEY, qui possède les qualités requises, notamment eu égard à ses fonctions au *Board* de la *Financial Conduct Authority*. Le délai dont le Comité dispose pour examiner les comptes ne saurait, sauf exception, être inférieur à quatre jours calendaires avant la présentation des comptes au Conseil de Surveillance. La présentation des comptes consolidés annuels et semestriels et des comptes sociaux par le Directeur financier au Comité Financier et d'Audit puis au Conseil de Surveillance, s'accompagne d'une présentation des Commissaires aux Comptes faisant état des faiblesses significatives éventuelles du contrôle interne et des options comptables retenues. Lorsqu'il prend connaissance du dispositif de contrôle interne et de cartographie des risques, en particulier des risques significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable, il s'assure du degré de maturité et de maîtrise de ces dispositifs et

examine les modalités de leur déploiement et la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives. Il est, à cette fin, informé des principaux constats des Commissaires aux Comptes et de la Direction de l'audit et du management des risques. Dans le cadre de la formalisation de son avis sur la qualité du contrôle interne, il examine le plan d'audit interne pour l'année à venir et est informé des résultats des missions réalisées par la Direction de l'audit et du management des risques en exécution de ce plan. Le Comité Financier et d'Audit, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, rencontre le Directeur de l'audit et du management des risques, le Directeur de la comptabilité, le Directeur de la trésorerie et les Commissaires aux Comptes, avec ou sans la présence de membres du Directoire. Dans ce dernier cas, il en informe le Président du Directoire et/ou le membre du Directoire chargé des finances. Pour mener ces missions, le comité s'appuie sur le Règlement Intérieur du comité qui les détaille, ainsi que sur le rapport du groupe de travail de l'AMF du 22 juillet 2010 relatif au Comité d'Audit. Le Règlement Intérieur du Comité Financier et d'Audit a été mis à jour en 2016 au vu des nouveautés introduites par l'ordonnance 2016-315 du 17 mars 2016 transposant en France la réforme européenne de l'audit.

Le Comité Asia Business Development

| Composition | Indépendance | Principales missions | Principales activités en 2017 |
|------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. AN Tiecheng (Président) | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Examiner l'avenir à long terme du Groupe en Asie et envisager les voies d'évolution potentielle concernant le marché asiatique et proposer au Conseil de Surveillance les grandes orientations du Groupe dans le cadre de son développement en Asie ; dans ce cadre, formuler ses recommandations sur le plan stratégique à long terme du Groupe en Asie et sur le PMT présentés par le Directoire pour ce qui concerne la région asiatique. ▶ S'assurer que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme que le Conseil de Surveillance a définies concernant le marché asiatique. ▶ Assurer un suivi particulier de la mise en œuvre de l'accord de partenariat stratégique et industriel entre le Groupe PSA et le Groupe Dongfeng. Le Comité est saisi par le Président du Conseil de Surveillance de l'examen de tout projet majeur concernant le marché asiatique, et ce, dès son initialisation. Il est tenu informé du contenu de ces projets, notamment de leur approche économique, et de leurs évolutions. Le Comité se réunit en particulier lorsqu'un projet concernant le marché asiatique doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. | <p>Deux réunions en 2017 avec un taux d'assiduité de 92 %.</p> <p>Les travaux du comité ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ le marché chinois ; ▶ la stratégie Asie et le PMT ; ▶ les plans d'actions associés ; ▶ les résultats des JV chinoises. |
| Mme Helle KRISTOFFERSEN | √ | | |
| M. Jean-François KONDRATIUK | | | |
| Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI | | | |
| M. Henri Philippe REICHSTUL | √ | | |
| M. Daniel BERNARD | | | |

Taux d'indépendance : 40 %



3.1.4. Déclarations sur la situation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

3.1.4.1. LES LIENS FAMILIAUX

Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, M. Robert PEUGEOT et M. Frédéric BANZET sont cousins. Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux de Peugeot S.A.

3.1.4.2. LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les mandataires sociaux ont déclaré qu'aucun conflit d'intérêt n'est survenu au cours de l'exercice 2017 entre leurs obligations envers Peugeot S.A. et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations et qu'il n'en existait aucun à la date du présent document de référence.

Le Conseil de Surveillance du 28 février 2018 a procédé à l'examen d'éventuelles relations d'affaires entre les mandataires sociaux et le Groupe et a conclu, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, au caractère non significatif de celles-ci (pour des informations complémentaires, se reporter au paragraphe 3.1.2.5).

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la Société ou une société de son Groupe.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ni à sa famille.

Vous trouverez dans le présent chapitre plus de détails sur les règles de prévention des conflits d'intérêts, telles que fixées dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

3.1.4.3. LES CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

Il n'existe pas de contrat de services liant l'un quelconque des mandataires sociaux à Peugeot S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

3.1.4.4. DÉCLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chaque mandataire social a déclaré, comme chaque année, qu'il n'avait pas :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices ;
- participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq derniers exercices.



3.1.5. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations suivantes ont été déclarées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées :

| Date de l'opération | Nom et fonction | Nature de l'opération | Titres concernés | Prix unitaire | Montant de l'opération |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|---------------|------------------------|
| 8 mars 2017 | SAPAR SA personne morale liée à Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, représentant légal d'Etablissement Peugeot Frères S.A., Membre du Conseil de Surveillance | Acquisition | BSA | 4,69 euros | 14,00 euros |
| 8 mars 2017 | SAPAR SA personne morale liée à Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, représentant légal d'Etablissement Peugeot Frères S.A., Membre du Conseil de Surveillance | Exercice | BSA | 6,42 euros | 1 874 976,00 euros |

3.1.6. L'application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après récapitule les recommandations du Code AFEP-MEDEF que la Société a décidé d'écarter :

| Recommandation concernée | Explications |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Part représentative des membres indépendants du Comité Financier et d'Audit (§ 15.1) | 50 % des membres du Comité Financier et d'Audit sont indépendants (au lieu de deux tiers au minimum recommandés par le code). La part relativement importante des membres non indépendants s'explique par la présence d'un représentant de chacun des trois actionnaires de référence, compte tenu de la composition du capital et de la gouvernance du Groupe issue des augmentations de capital réalisées en 2014. L'atteinte du seuil des deux tiers conduirait à une augmentation du nombre de membres du comité, ce qui risquerait de se faire au détriment de son efficacité. Elle n'est donc pas envisagée à ce jour. |

3.1.7. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de Peugeot S.A. et publication des informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments relatifs à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales et les informations visées à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce relatives au capital de la Société sont présentés au chapitre 7 du présent document de référence.

En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, il est spécifié qu'il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance si leur mandat prend fin en raison d'une offre publique.

3.2. LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Ce chapitre a été établi avec le concours du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, qui est attentif au respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF dans sa version de novembre 2016. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018.

Ce chapitre inclut, d'une part, les informations sur les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire, aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance.

Ces critères et principes, définis par le Conseil de Surveillance, constituent la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux de la Société, telle que soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 (**onzième à quinzième résolutions**), conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 ».

Ce chapitre fait également état des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 en application de la politique de rémunération qui avait été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017.

Ces éléments sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 (**seizième à vingtième résolutions**), conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 ».

3.2.1. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Directoire et de son Président

Le Conseil de Surveillance détermine l'ensemble des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en prenant en compte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, d'intelligibilité et de mesure, qui sont recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil de Surveillance tient à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire soit définie eu égard à la stratégie de croissance et de développement du Groupe et qu'elle incite à la réalisation des objectifs de croissance à court et long terme qui doivent être et sont partagés entre les membres du Directoire et les collaborateurs du Groupe.

La politique de rémunération est conçue par le Conseil de Surveillance pour être compétitive par rapport aux politiques de rémunération adoptées par d'autres entreprises du même secteur, en Europe et à l'international, et ce afin de motiver et de retenir dans le Groupe nos meilleurs talents.

En outre, pour information, en cas de nomination d'un membre du Directoire postérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires, sa rémunération sera déterminée par le Conseil de Surveillance, soit conformément aux principes et critères approuvés par l'Assemblée Générale, soit conformément aux pratiques existantes pour

l'exercice de fonctions de même type, adaptées le cas échéant lorsque cette personne exerce des fonctions nouvelles ou un nouveau mandat sans équivalent.

Les éléments composant la rémunération totale attribuable à chacun des membres du Directoire sont présentés et détaillés ci-après :

LA RÉMUNÉRATION FIXE

La rémunération fixe annuelle du Président du Directoire et des membres du Directoire est déterminée en fonction de leur expérience et compétences ainsi que des responsabilités assumées par chacun d'entre eux.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance ne procède à une révision de la rémunération fixe des membres du Directoire qu'à intervalle de temps relativement long, et seulement en cas d'évolution significative de son périmètre de responsabilités ou de fort décalage par rapport au positionnement sur le marché.

Pour information, au titre de 2018, la rémunération fixe annuelle de M. Carlos TAVARES, Président du Directoire s'élève à 1 500 000 euros, celle de M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON à 680 000 euros, celle de M. Maxime PICAT à 710 000 euros et celle de M. Jean-Christophe QUEMARD à 650 000 euros.

La rémunération des membres du Directoire et de son Président a été revue cette année pour la première fois depuis 2009.

Pour information, si un membre du Directoire était amené à exercer des fonctions depuis l'étranger, il pourrait bénéficier des conditions d'expatriation, conformément à la politique du Groupe en la matière.

LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

La rémunération variable est conçue afin d'aligner la rétribution des membres du Directoire avec la performance annuelle du Groupe et de contribuer année après année à la mise en œuvre de sa stratégie.

Les règles de fixation de la rémunération variable annuelle n'ont pas fait l'objet de modification au titre de 2018.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 24.3.2), la rémunération variable est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle ; aussi, pour le Président du Directoire, la rémunération variable maximum peut représenter en cible 170 % de la rémunération fixe, pour les autres membres du Directoire, elle peut représenter en cible 125 % de leur rémunération fixe.

En outre, afin de disposer d'une structure de rémunération variable conforme aux pratiques très majoritaires du marché et de valoriser la surperformance, une rémunération du dépassement d'objectifs est prévue. Depuis 2017, le taux de surperformance a été harmonisé entre le Président du Directoire et les autres membres du Directoire, la rémunération pouvant aller jusqu'à 122 % pour les objectifs collectifs Groupe. Ainsi, dans l'hypothèse où la totalité des objectifs collectifs du Groupe seraient dépassés, une rémunération supplémentaire pourra être attribuée, portant ainsi la rémunération variable maximale de 170 % à 200 % pour le Président du Directoire et de 125 % à 147 % pour les autres membres du Directoire.

Sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance détermine, en début d'exercice, des objectifs qualitatifs et quantitatifs précis et ambitieux pour l'exercice en cours, après avoir pris connaissance de l'activité et de la stratégie de la Société à moyen terme.





Des objectifs précis, préétablis et ambitieux

Comme pour tous les salariés de la division Automobile du Groupe PSA (hors Opel Vauxhall) bénéficiaires d'une part variable, un double seuil de déclenchement, en fonction du *free cash flow* opérationnel et du résultat opérationnel courant de la division Automobile de l'année à venir, conditionne le paiement des objectifs individuels et collectifs.

Les objectifs collectifs Groupe (OCG), qui sont au moins au nombre de deux, représentent 80 % de la part variable maximale. Ils sont constitués d'au moins un résultat économique et d'au moins un critère lié à la qualité. Un seuil de déclenchement conditionne leur paiement.

Les objectifs propres à chaque dirigeant mandataire social représentent 20 % de la part variable maximale. Ils sont établis en

relation avec les fonctions exécutives respectives des membres du Directoire et sont au moins au nombre de deux. Ils sont basés sur des objectifs principalement économiques, étant précisé qu'au moins un critère de responsabilité sociétale des entreprises est assigné au Président du Directoire.

Les objectifs quantifiables sont prépondérants par rapport aux objectifs qualitatifs. Les critères sont définis de manière précise.

Le seuil de déclenchement et le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères sont établis en relation avec les éléments correspondants du budget.

Les objectifs fixés pour les membres du Directoire, au titre de l'année 2018, afin de pouvoir déterminer leur part variable, sont détaillés ci-dessous :

| Répartition seuils/objectifs | Seuils/objectifs | Nature du critère |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Double seuil de déclenchement | Résultat opérationnel courant de la division Automobile | Résultat économique |
| | <i>Free cash flow</i> opérationnel 2018 des SIC (hors restructurations et éléments exceptionnels) | Résultat économique |

| Répartition seuils/objectifs | Seuils/objectifs | Nature du critère | Pourcentage de la part variable maximale |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| Objectifs collectifs Groupe (OCG) représentant 80 % de la part variable maximale | Marge Opérationnelle division Automobile (40 % des OCG) | Résultat économique | 32 % |
| | <i>Free cash flow</i> opérationnel Groupe (40 % des OCG) | Résultat économique | 32 % |
| | Taux de défaillance qualité Monde Automobile Groupe (10 % des OCG) | Responsabilité sociétale des entreprises | 8 % |
| | Taux de recommandation des points de vente Groupe (10 % des OCG) | Responsabilité sociétale des entreprises | 8 % |

| Répartition seuils/objectifs | Seuils/objectifs | Nature du critère | Pourcentage de la part variable maximale |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| Objectifs propres à chaque dirigeant mandataire social représentant 20 % de la part variable maximale | | | |
| Carlos TAVARES, Président du Directoire : | › Volumes de facturation issues des productions des JV en Chine | Résultat économique | 7,5 % |
| | › Résultat opérationnel courant JV Chine | Résultat économique | 7,5 % |
| | › Sécurité au travail | Responsabilité sociétale des entreprises | 2,5 % |
| | › Taux des femmes dans le TOP Management du Groupe | Responsabilité sociétale des entreprises | 2,5 % |
| Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON : | › Résultats Pièces et Services | Résultat économique | 10 % |
| | › Résultat opérationnel courant véhicules d'occasion | Résultat économique | 10 % |
| Maxime PICAT : | › Résultat opérationnel courant Europe | Résultat économique | 10 % |
| | › Part de marché immatriculations Europe | Résultat économique | 10 % |
| Jean-Christophe QUEMARD : | › Résultat opérationnel courant Région Afrique Moyen Orient (DMOA) | Résultat économique | 10 % |
| | › Volume ventes mondiales DMOA | Résultat économique | 10 % |

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

LA RÉMUNÉRATION VARIABLE PLURIANNUELLE

Aucun mécanisme de rémunération pluriannuelle donnant lieu à un versement en espèces n'a été retenu pour l'exercice 2018.

LA RÉMUNÉRATION LONG TERME (POLITIQUE D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE)

Un plan d'attribution d'actions de performance est mis en place chaque année afin d'inciter les membres du Directoire à inscrire leur action dans le long terme, de les fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et ses actionnaires. Il s'inscrit dans un plan d'ensemble portant sur plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, et ce en application de l'autorisation d'attribution d'actions de performance aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux, qui est donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Sur la base de l'autorisation actuellement en vigueur, telle qu'accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 (14^e résolution), le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées aux membres du Directoire ne peut représenter, sur 26 mois, plus de 0,15 % du capital social. Pour rappel, cette sous-enveloppe s'inscrit dans une enveloppe globale d'attributions d'actions de performance, égale à 0,85 % du capital social.

Au titre de cette autorisation, l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires ne peut devenir définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée, qui est fixée par le Directoire, ne peut être inférieure à trois ans, la détermination du nombre définitif d'actions attribuées étant appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs. Le Directoire est libre de fixer ou non une période de conservation.

L'acquisition définitive des actions est décidée eu égard à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance qui sont fixées par référence à des objectifs internes et/ou externes au Groupe en lien avec le plan stratégique du Groupe. Ainsi, l'acquisition définitive des actions à chaque bénéficiaire peut être nulle, partielle ou totale, en fonction du niveau d'atteinte des objectifs qui seront définis dans le plan d'attribution.

Le document de référence comprend, pour chaque plan, une information sur les actions définitivement acquises et une indication sur l'atteinte nulle, partielle ou totale de chaque condition de performance.

Les objectifs des plans d'actions de performance sont en phase avec leur contribution aux objectifs stratégiques du Groupe, sur la période de mesure de la performance.

Chaque attribution est assortie pour chaque membre du Directoire :

- d'une obligation de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, au moins 25 % du nombre d'actions définitivement acquises (en fonction de l'atteinte des conditions de performance) à l'issue de la période d'acquisition ;
- d'un engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions attribuées.

L'obligation de conservation susmentionnée, applicable à chaque membre du Directoire, cessera dès lors qu'il détiendra au nominatif un nombre d'actions correspondant à plus de deux années de sa rémunération fixe brute. Elle redeviendra toutefois applicable au cas où le niveau cible ne serait plus respecté par la suite. Le calcul sera effectué en prenant en compte le cours de l'action lors de l'acquisition des actions de performance.

Le Conseil de Surveillance peut prévoir, lors de leur attribution, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien ou non des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire.

Plan d'attribution d'actions de performance 2018 (Plan LTI 2018)

Suivant sa décision du 28 février 2018, le Conseil de Surveillance a décidé de procéder à une attribution d'actions de performance pour les membres du Directoire, et ce en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 (14^e résolution).

Ce plan d'attribution d'actions gratuites concerne plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, et comporte l'attribution d'un total de 2 700 000 actions (représentant 0,30 % du capital au 31 décembre 2017). S'agissant des attributions aux membres du Directoire, le plan prévoit l'attribution de 130 000 actions de performance au Président du Directoire et 60 000 à chacun des autres membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance a introduit une limite du nombre d'actions de performance à attribuer aux membres du Directoire. La valorisation des actions, au jour de leur attribution, ne pourra pas excéder, pour l'exercice 2018, 60% de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

L'acquisition définitive de la totalité des actions sera soumise à une condition de performance quantitative, qui est la marge opérationnelle courante Automobile Groupe moyenne 2018-2020.

La période d'acquisition est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans.

La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2018-2020).

Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan.

L'attribution des actions de performance est également assortie, pour chaque membre du Directoire d'une obligation de conservation et de couverture conformément à la Politique du Groupe.

LA RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil de Surveillance a décidé d'introduire un principe d'attribution d'un élément de rémunération exceptionnelle sous condition de performance, qui aura lieu seulement en cas de performance exceptionnelle.

Par sa décision du 24 octobre 2017, le Conseil de Surveillance a décidé d'attribuer une rémunération exceptionnelle à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire, et à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire et Directeur financier du Groupe PSA, à raison de leur mandat et eu égard à leur contribution exceptionnelle au titre de l'exercice 2017.

Cette décision d'attribution d'une rémunération exceptionnelle dès 2017 est justifiée par leur contribution décisive à la réalisation d'un événement exceptionnel qui a intéressé le Groupe PSA lors de cet exercice, soit l'élaboration du plan de redressement « PACE ! » d'Opel Vauxhall, en seulement 100 jours, à la suite de la finalisation de l'acquisition par le Groupe PSA, le 1^{er} août 2017.

Le plan de redressement PACE ! est un plan ambitieux lancé en 2017 et couvrant les trois prochains exercices (2018-2020). Ce plan vise à restaurer les fondamentaux économiques d'Opel Vauxhall, à pérenniser sa compétitivité et croissance, et ce afin de créer les conditions pour que Opel puisse générer un *free cash flow* opérationnel positif et une marge opérationnelle courante pour la division Automobile de 2 % d'ici 2020.

La réussite du redressement d'Opel Vauxhall prévu dans ce plan engage étroitement le travail de M. TAVARES et de M. CHASSELOUP de CHATILLON.

Aussi, les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la proposition d'un ajustement de la politique de rémunération au titre de l'exercice 2017, consistant en l'introduction d'un élément de rémunération exceptionnelle pour le Président du Directoire et un de ses membres (**onzième et douzième résolutions**).





Cette rémunération exceptionnelle est composée de quatre parties, chaque partie étant liée respectivement aux exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 :

- i) l'attribution de la première partie, comme énoncé, dépendait de l'élaboration et la mise en place de ce plan de redressement ambitieux avant la fin de l'exercice 2017 ;
- ii) l'attribution effective des autres trois parties, une pour chacun des exercices 2018, 2019 et 2020, dépendra de l'atteinte d'objectifs quantitatifs fixés dans le plan de redressement « PACE ! » au titre de ces trois exercices.

Par cette décision, le Conseil de Surveillance a souhaité, premièrement, associer M. TAVARES et M. CHASSELOUP de CHATILLON à l'atteinte des objectifs relatifs à la refondation économique d'Opel Vauxhall, qui contribuera à la croissance rentable du Groupe PSA pour les années à venir, et, deuxièmement, les intéresser à la réussite du plan de redressement « PACE ! ».

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement d'une telle rémunération sera conditionné à un vote positif des actionnaires de la résolution relative à l'approbation des éléments de rémunération.

LE DISPOSITIF DE RETRAITE

Un nouveau système d'abondement annuel dédié à la retraite existe depuis le 1^{er} janvier 2016 au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif du Groupe, en remplacement du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin avec effet au 31 décembre 2015. Il est présenté en détail ci-après. L'ensemble du dispositif a été autorisé par le Conseil de Surveillance conformément à la procédure des conventions et engagements réglementés et a été soumis, sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4^e résolution) et, compte tenu du renouvellement des mandats du Directoire au cours de l'exercice 2017, il a fait l'objet d'une nouvelle approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 (4^e résolution).

L'entreprise ne garantit plus un certain niveau de retraite mais verse un montant annuel directement lié aux résultats du Groupe et à sa performance. L'abondement annuel est égal à 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Il dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe.

LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS OU AVANTAGES

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun avantage en nature autre que la mise à disposition d'un véhicule de fonction et une couverture médicale.

Il n'existe aucune autre rémunération ou aucun autre avantage de toute nature que ceux présentés au paragraphe 3.2.1. Il n'existe aucun engagement donné en faveur des membres du Directoire, passés ou actuels, concernant des avantages dus à l'occasion de la cessation de leur mandat (notamment, indemnité de fin de mandat ou de non-concurrence).

LA SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Aucun membre du Directoire n'exerce de fonction salariée dans le Groupe. M. Carlos TAVARES n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

Les contrats de travail de MM. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, Maxime PICAT et Jean-Christophe QUEMARD sont suspendus.

Cette suspension est justifiée par l'ancienneté importante acquise dans leurs fonctions de salarié au sein du Groupe.

3.2.2. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de son Président

LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par le Conseil de Surveillance, compte tenu du rôle exercé par M. Louis GALLOIS au sein de ce Conseil, de son expérience et de ses compétences.

Les montants de cette rémunération sont restés inchangés depuis 2014, et, ce également pour l'exercice 2017.

Au titre de 2018, la rémunération fixe annuelle de M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance, s'élève à 300 000 euros.

L'ENVELOPPE ANNUELLE DES JETONS DE PRÉSENCE ET RÈGLES DE RÉPARTITION AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance ainsi que les censeurs perçoivent des jetons de présence dont le montant annuel global est arrêté par le Conseil de Surveillance et autorisé, tous les ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le mode de répartition, tel qu'il a été arrêté par le Conseil, tient compte de la participation effective des membres aux séances du Conseil et des comités.

En effet, depuis 2016, le Conseil de Surveillance a institué une part variable prépondérante aux jetons de présence, et, ce conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 20).

Le montant annuel global des jetons de présence est égal à 1,1 million d'euros.

Ce montant annuel global permet l'allocation, à chaque membre du Conseil de Surveillance, d'une partie fixe, en rémunération de la participation et de la contribution de chacun aux séances du Conseil et des comités, et d'une partie variable, en fonction de la participation effective aux réunions.

À ces éléments s'ajoutent des dotations complémentaires allouées aux Présidents de chacun des comités, qui leur sont attribuées pour rémunérer la préparation et la direction des travaux de ces comités.

Des jetons de présence additionnels, à hauteur de 40 000 euros sont attribués aux Vice-Présidents.

Les jetons de présence, sur décision du Conseil, sont répartis comme suit :

| Pour la participation aux séances du Conseil : | Pour la participation aux séances des comités : | Présidence d'un comité : | Pour les Censeurs : |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> › part fixe : 16 000 euros ; › part variable : 24 000 euros, si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. | <ul style="list-style-type: none"> › part fixe : 6 000 euros ; › part variable : 9 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. | Présidence du Comité Financier et d'Audit : <ul style="list-style-type: none"> › part fixe : 12 000 euros ; › part variable : 18 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. Présidence des autres comités : <ul style="list-style-type: none"> › part fixe : 8 000 euros ; › part variable : 12 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. | <ul style="list-style-type: none"> › part fixe de 8 000 euros ; › part variable de 12 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. |

* Y compris par audio-conférence ou visio-conférence.

En cas de dépassement de l'enveloppe globale de 1,1 million d'euros au cours d'une année, il est prévu d'appliquer un coefficient de réduction sur le montant des jetons de présence attribuables aux membres et aux censeurs.

Pour les mandats qui prennent fin ou effet en cours d'année, la partie fixe des jetons de présence attribuable est calculée au prorata temporis, la partie variable est calculée sur la base du nombre total des réunions sur l'année.

En dehors des rémunérations susmentionnées et des jetons de présence, aucune autre rémunération n'est attribuée aux membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui dispose d'un véhicule de fonction. La Société rembourse aux membres du Conseil de Surveillance les frais exposés pour l'exercice de leur mission.

3.2.3. **Eléments des rémunérations et avantages dus et attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017**

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », sont soumis à l'approbation des actionnaires les éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice écoulé, au Président du Directoire (**seizième résolution**), aux membres du Directoire (**dix-septième à dix-neuvième résolutions**), et au Président de Surveillance de la Société (**vingtième résolution**).

Ces éléments, qui font l'objet, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, du présent Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise sont présentés dans le rapport du Directoire sur les projets de résolutions (chapitre 8 du présent document de référence) et dans la Brochure Avis de Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018.

Sont également précisés dans le présent chapitre les détails des rémunérations des membres du Directoire (§ 3.2.4), et des membres du Conseil de Surveillance (§ 3.2.5).



3.2.4. Détails des rémunérations des membres du Directoire (Tableaux Code AFEP-MEDEF)

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 1 CODE AFEP-MEDEF)

| Carlos TAVARES - Président du Directoire | Exercice 2016 | Exercice 2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous) | 3 320 580 € | 4 707 934 € |
| Sous-total (rémunérations annuelles) | 3 320 580 € | 4 707 934 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | N/A | N/A |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après) | 130 000 actions valorisées 1 385 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés) | 130 000 actions valorisées 1 999 400 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés) |
| Sous-total (actions de performance) | 1 385 800 €* | 1 999 400 €* |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme | N/A | N/A |
| TOTAL | 4 706 380 € | 6 707 334 € |

* Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.

| Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON - Membre du Directoire Directeur financier Directeur des systèmes d'information | Exercice 2016 | Exercice 2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous) | 1 320 198 € | 1 885 720 € |
| Sous-total (rémunérations annuelles) | 1 320 198 € | 1 885 720 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | N/A | N/A |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après) | 60 000 actions valorisées 639 600 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés) | 60 000 actions valorisées 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés) |
| Sous-total (actions de performance) | 639 600 €* | 922 800 €* |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme | N/A | N/A |
| TOTAL | 1 959 798 € | 2 808 520 € |

* Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.

| Maxime PICAT - Membre du Directoire Directeur opérationnel Europe | Exercice 2016 | Exercice 2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous) | 432 626 € | 1 403 810 € |
| Sous-total (rémunérations annuelles) | 432 626 € | 1 403 810 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | N/A | N/A |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après) | 40 000 actions valorisées à 476 000 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés) | 60 000 actions valorisées 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés) |
| Sous-total (actions de performance) | 476 000 €* | 922 800 €* |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme | N/A | N/A |
| TOTAL | 908 626 € | 2 326 610 € |

* Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.

| Jean-Christophe QUÉMARD - Membre du Directoire Directeur zone Afrique-Moyen-Orient | Exercice 2016 | Exercice 2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous) | 1 340 592 € | 1 485 184 € |
| Sous-total (rémunérations annuelles) | 1 340 592 € | 1 485 184 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | N/A | N/A |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après) | 60 000 actions valorisées 639 600 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés) | 60 000 actions valorisées 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés) |
| Sous-total (actions de performance) | 639 600* | 922 800* |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme | N/A | N/A |
| TOTAL | 1 980 192 € | 2 407 985 € |

* Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 2 CODE AFEP-MEDEF)

| | Montants au titre de l'exercice 2016 en € | | Montants au titre de l'exercice 2017 en € | |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------|------------------|
| | Dus | Versés en 2016 | Dus | Versés en 2017 |
| Carlos TAVARES - Président du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 1 300 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | 1 300 000 |
| Rémunération variable annuelle | 2 016 618 | 1 930 500 | 2 403 954 | 2 016 618 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | 1 000 000 | - |
| Avantage en nature (voiture) | 2 796 | 2 796 | 2 796 | 2 796 |
| Avantage en couverture médicale | 1 166 | 1 166 | 1 184 | 1 184 |
| TOTAL | 3 320 580 | 3 234 462 | 4 707 934 | 3 320 598 |

* Cotisations patronales réintégréés à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La rémunération des mandataires sociaux

| Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON - Membre du Directoire Directeur financier Directeur des systèmes d'information | Montants au titre de l'exercice 2016 en € | | Montants au titre de l'exercice 2017 en € | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------|------------------|
| | Dus | Versés en 2016 | Dus | Versés en 2017 |
| Rémunération fixe | 618 000 | 618 000 | 618 000 | 618 000 |
| Rémunération variable annuelle | 698 236 | 679 800 | 763 740 | 698 236 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | 500 000 | - |
| Avantage en nature (voiture) | 2 796 | 2 796 | 2 796 | 2 796 |
| Avantage en couverture médicale | 1 166 | 1 166 | 1 184 | 1 184 |
| TOTAL | 1 320 198 | 1 301 762 | 1 885 720 | 1 320 216 |

* Cotisations patronales réintégrées à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.

| Maxime PICAT - Membre du Directoire Directeur opérationnel Europe | Montants au titre de l'exercice 2016 en € | | Montants au titre de l'exercice 2017 en € | |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------|----------------|
| | Dus | Versés en 2016 | Dus | Versés en 2017 |
| Rémunération fixe | 206 000 | 206 000 | 618 000 | 618 000 |
| Rémunération variable annuelle | 225 489 | - | 782 388 | 225 489 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Avantage en nature (voiture) | 932 | 932 | 2 796 | 2 796 |
| Avantage en couverture médicale | 205 | 205 | 626 | 626 |
| TOTAL | 432 626 | 207 137 | 1 403 810 | 846 911 |

* Cotisations patronales réintégrées à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.

| Jean-Christophe QUÉMARD - Membre du Directoire Directeur zone Afrique-Moyen-Orient | Montants au titre de l'exercice 2016 en € | | Montants au titre de l'exercice 2017 en € | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------|------------------|
| | Dus | Versés en 2016 | Dus | Versés en 2017 |
| Rémunération fixe | 618 000 | 618 000 | 618 000 | 618 000 |
| Prime d'expatriation | - | - | 23 175 | 23 175 |
| Rémunération variable annuelle | 718 630 | 679 800 | 840 325 | 718 630 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Avantage en nature (voiture) | 2 796 | 2 796 | 2 796 | 2 796 |
| Avantage en couverture médicale | 1 166 | 1 166 | 888 | 888 |
| TOTAL | 1 340 592 | 1 301 762 | 1 485 184 | 1 363 489 |

* Cotisations patronales réintégrées à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.

Pour information, MM. Carlos TAVARES et Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON n'ont pas perçu en 2017 de jetons de présence au titre de leurs mandats de membres des Conseils des sociétés Faurecia et Opel Automobiles GmbH. Au même titre, M. Maxime PICAT ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat de membre du Conseil d'Opel Automobiles GmbH.

Part variable et niveau d'atteinte des objectifs en 2017

Le Conseil de Surveillance du 28 février 2018 a débattu, sur la base des recommandations du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, des performances des membres du Directoire, hors la présence de ces derniers.

Réalisation des seuils de déclenchement et des objectifs :

| Répartition seuils/objectifs | Seuils/objectifs | Nature du critère | Seuil de déclenchement |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| Double seuil de déclenchement | Résultat opérationnel courant de la division Automobile | Résultat économique | Atteint |
| | Free cash flow opérationnel 2017 des SIC (hors restructurations et éléments exceptionnels) | Résultat économique | Atteint |

* Ce seuil de déclenchement est commun à tous les salariés du Groupe bénéficiaires d'une part variable.

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

| Répartition seuils/objectifs | Seuils/objectifs | Nature du critère | Pourcentage de la part variable maximale | Seuil de déclenchement | Pourcentage de l'objectif atteint |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Objectifs collectifs Groupe (OCG) représentant 80 % de la part variable maximale | Marge Opérationnelle division Automobile (40 % des OCG) | Résultat économique | 32 % | Atteint | 122 % |
| | Croissance du chiffre d'affaires de la division Automobile (40 % des OCG) | Résultat économique | 32 % | Atteint | 122 % |
| | Taux de défaillance qualité Monde Automobile Groupe (10 % des OCG) | Responsabilité sociétale des entreprises | 8 % | Atteint | 31 % |
| | Taux de recommandation des points de vente (10 % des OCG) | Performance | 8 % | Atteint | 103 % |

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

| Répartition seuils/objectifs | Seuils/objectifs | Nature du critère | Pourcentage de la part variable maximale | Seuil de déclenchement | Pourcentage de l'objectif atteint |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Objectifs propres à chaque membre du Directoire représentant 20 % de la part variable maximale | | | | | |
| Carlos TAVARES, Président du Directoire : | › Résultat opérationnel courant du Groupe | Résultat économique | 10 % | Atteint | 100 % |
| | › Taux de fréquence des accidents de travail | Responsabilité sociétale des entreprises | 10 % | Atteint | 100 % |
| Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON : | › Résultats Pièces et Services | Résultat économique | 10 % | Atteint | 100 % |
| | › Résultat courant opérationnel véhicules d'occasion | Résultat économique | 10 % | Atteint | 0,9 % |
| Maxime PICAT : | › Résultat opérationnel courant Région Europe (DEUR) | Résultat économique | 10 % | Atteint | 100 % |
| | › Part de marché immatriculations Europe | Résultat économique | 10 % | Atteint | 25 % |
| Jean-Christophe QUÉMARD : | › Résultat opérationnel courant Région Afrique Moyen Orient (DMOA) | Résultat économique | 10 % | Atteint | 100 % |
| | › Volume ventes mondiales DMOA | Résultat économique | 10 % | Atteint | 100 % |





Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Les montants de la part variable à attribuer à chaque membre du Directoire ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018 sur la base des objectifs qui avaient été prédéfinis lors de

l'établissement de la politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2017, pour chacun des membres du Directoire, ainsi que du pourcentage de réalisation de ces objectifs, comme ci-dessous illustré :

| | Pourcentage de réalisation des objectifs | Montant de la part variable attribuée | Rémunération variable atteinte (en pourcentage de la rémunération fixe) | Rémunération variable maximale (en pourcentage de la rémunération fixe) |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Carlos TAVARES, Président du Directoire | 108,78 % | 2 403 954 € | 184,92 % | 200 % |
| Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON | 98,87 % | 763 740 € | 123,47 % | 147 % |
| Maxime PICAT | 101,28 % | 782 388 € | 126,60 % | 147 % |
| Jean-Christophe QUÉMARD | 108,78 % | 840 325 € | 135,98 % | 147 % |

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 4 CODE AFEP-MEDEF)

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est en vigueur.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 5 CODE AFEP-MEDEF)

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU 6 CODE AFEP-MEDEF)

| (Liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Carlos TAVARES | N° 2017 du 22/02/2017 | 130 000 | 1 999 400 € | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) | (1) |
| Jean Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON | N° 2017 du 22/02/2017 | 60 000 | 922 800 € | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) | (1) |
| Maxime PICAT | N° 2017 du 22/02/2017 | 60 000 | 922 800 € | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) | (1) |
| Jean Christophe QUÉMARD | N° 2017 du 22/02/2017 | 60 000 | 922 800 € | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) | (1) |

(1) Conditions du plan d'attribution d'actions de performance 2017 (Plan LTI 2017).

Le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 avait décidé de procéder à une attribution d'actions de performance pour les membres du Directoire (Plan LTI 2017), et ce conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 (i.e. AG tenue post-Loi Macron du 6 août 2015).

Au titre de ce Plan LTI 2017, le Conseil de Surveillance avait décidé de procéder à l'attribution de 130 000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire et 60 000 aux autres membres du Directoire. Ces attributions s'inscrivent dans un plan d'ensemble portant sur plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du

Groupe, représentant un total de 2 693 000 actions (représentant 0,31 % du capital).

La période d'acquisition d'action de performance est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans.

La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2017-2019).

L'acquisition définitive est soumise aux conditions de performance suivantes :

Fractions des actions de chaque période d'acquisition
(chaque fraction = 50 % des actions de chaque période d'acquisition)

| | Nature d'objectif de performance | Seuil de déclenchement | Cible |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fraction 1 | Marge Opérationnelle Courante division Automobile 2017-2019 | Principe : seuil de déclenchement proche de l'objectif <i>Push to Pass</i> . 50 % des actions de la fraction 1 seront acquises en cas d'atteinte de ce seuil de déclenchement. Si ce seuil de déclenchement n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise au titre de cette fraction, ni au titre de la Fraction 2. | Principe : cible supérieure à l'objectif <i>Push to Pass</i> . Au-delà du seuil de déclenchement, l'acquisition des actions variera de façon linéaire jusqu'à l'acquisition de 100 % des actions de la fraction 1 en cas d'atteinte de la cible. |
| Fraction 2 | Croissance du chiffre d'affaires du Groupe 2019 versus 2016 (à taux de change constant) | Principe : seuil de déclenchement proche de l'objectif <i>Push to Pass</i> . 50 % des actions de la fraction 2 seront acquises en cas d'atteinte de ce seuil de déclenchement. Si ce seuil de déclenchement n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise au titre de la Fraction 2. | Principe : cible supérieure à l'objectif <i>Push to Pass</i> . Au-delà du seuil de déclenchement, l'acquisition des actions variera de façon linéaire jusqu'à l'acquisition de 100 % des actions de la fraction 2 en cas d'atteinte de la cible. |

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan.

Cette attribution a été assortie pour chaque membre du Directoire :

- d'une obligation de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, au moins 25 % du nombre d'actions définitivement acquises (en fonction de l'atteinte des conditions de performance) à l'issue de la période d'acquisition ; et
- d'un engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions attribuées.

Les obligations de conservation et d'acquisition susmentionnées, applicables à chaque membre du Directoire, cesseront dès lors qu'il détiendra au nominatif un nombre d'actions correspondant à plus de deux années de sa rémunération fixe brute. Elles redeviendront toutefois applicables au cas où le niveau cible ne serait plus respecté par la suite. Le calcul sera effectué en prenant en compte le cours de l'action lors de l'acquisition des actions de performance.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 7 CODE AFEP-MEDEF)

Aucune action de performance issue des plans mis en œuvre n'est devenue disponible durant l'exercice 2017.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (TABLEAU 8 CODE AFEP-MEDEF)

Aucun plan d'options n'a été attribué depuis 2008.





HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE (TABLEAU 9 CODE AFEP-MEDEF)

| | Plan n° 2015 | Plan n° 2016 | Plan n° 2017 |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Date de l'Assemblée | 24/04/2013 | 27/04/2016 | 27/04/2016 |
| Date du Directoire | 27/02/2015 | 02/06/2016 | 10/04/2017 |
| Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à : | 2 465 000 | 2 200 000 | 2 693 000 |
| Les mandataires sociaux | | | |
| Carlos TAVARES | 130 000 | 130 000 | 130 000 |
| Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON | 65 000 | 60 000 | 60 000 |
| Maxime PICAT | 40 000 ⁽¹⁾ | 40 000 ⁽¹⁾ | 60 000 |
| Jean-Christophe QUÉMARD | 65 000 | 60 000 | 60 000 |
| Date d'acquisition des actions | 31/03/2017 si résident fiscal français 31/03/2019 si non résident fiscal français | 03/06/2019 (Fraction 1) 03/06/2020 (Fraction 2) | 14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2) |
| Date de fin de période de conservation | 31/03/2019 | N/A | N/A |
| Conditions de performance | (2) | (2) | (2) |
| Nombre d'actions acquises au 31/12/2017 (date la plus récente) | 2 019 000 | N/A | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | 67 000 | 33 500 | 31 500 |
| Actions de performance restantes en fin d'exercice | 379 000 | 2 166 500 | 2 661 500 |

(1) Actions Gratuites attribuées au titre du plan, en qualité de bénéficiaire désigné, avant la nomination au Directoire.

(2) Les conditions de performance sont définies au § 3.2.1.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS PLURIANNUELLES CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 10 CODE AFEP-MEDEF)

Néant.

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE
(TABLEAU 11 CODE AFEP-MEDEF)**

| | Contrat de Travail | | Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾ | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | | Engagements au titre du régime de retraite des dirigeants au 31/12/2016 ⁽²⁾ | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----|--------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Dirigeants Mandataires Sociaux | | | | | | | | | | |
| Carlos TAVARES Président du Directoire depuis le 31/03/2014 | | √ | √ | | | √ | | √ | | √ |
| Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON Membre du Directoire depuis le 13/03/2012 | √ ⁽¹⁾ | | √ | | | √ | | √ | | √ |
| Maxime PICAT Membre du Directoire depuis le 01/09/2016 | √ ⁽¹⁾ | | √ | | | √ | | √ | | √ |
| Jean-Christophe QUÉMARD Membre du Directoire depuis le 13/03/2012 | √ ⁽¹⁾ | | √ | | | √ | | √ | | √ |

(1) Contrat de travail suspendu au moment de leur nomination.

(2) **Dispositif de retraite :**

Un nouveau système de retraite a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016 au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif du Groupe, en remplacement du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin avec effet au 31 décembre 2015. La charge constatée en 2015 au titre des services rendus pour l'ancien régime de retraite à prestations définies pour les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif s'élevait à 5,6 millions d'euros, avant reprise de provision liée à la fermeture de ce régime. Pour rappel, cette suppression a généré une reprise de provision de 34 millions d'euros dans les comptes consolidés 2015, nette du coût de passage d'un dispositif à l'autre. Le Directoire a redistribué à l'ensemble des salariés les économies ainsi réalisées portant sur le régime de retraite des dirigeants. Cette redistribution est venue en complément des dispositifs précédents de rémunération et d'association aux résultats du Groupe, et a été comptabilisée en charge en 2015.

L'entreprise ne garantit plus un certain niveau de retraite mais verse un montant annuel directement lié aux résultats du Groupe et à sa performance. Ce dispositif prévoit le versement d'un abondement annuel dédié à la retraite, composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82) et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

L'abondement annuel est égal à 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Il dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe. Le cumul des abondements annuels et du solde des droits ci-après ne peut pas dépasser un montant égal à huit plafonds annuels de la Sécurité Sociale multipliés par 23 (coefficient actuariel correspondant au nombre moyen d'années de rentes). Au titre de 2017, l'abondement annuel attribué aux membres du Directoire au titre de leur mandat est égal à 925 988 euros pour M. TAVARES, 345 435 euros pour M. CHASSELOUP de CHATILLON, 350 097 euros pour M. PICAT et 364 581 euros pour M. QUÉMARD (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % des montants ci-dessus).

La charge constatée en 2017 au titre de l'abondement relatif au nouveau régime de retraite à cotisations définies s'élève pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif à 4,7 millions d'euros et se compose de 2,35 millions d'euros versés sous forme de cotisations à un organisme tiers et 2,35 millions d'euros versés en numéraire aux bénéficiaires (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

Compte tenu des droits liés aux caractéristiques du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin, et accumulés par les bénéficiaires à fin 2015, un solde de droits a été attribué aux bénéficiaires ; celui-ci applique aux droits ainsi constitués une décote fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le régime et de l'ancienneté dans le Groupe. En fonction de ces critères, le solde des droits représente pour les membres du Directoire entre 5 % et 30 % des montants projetés de droits individuels attachés à l'ancien régime de retraite. Il est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % en numéraire. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années, ce qui représente par an pour les membres du Directoire :

470 000 euros pour M. TAVARES, 332 000 euros pour M. CHASSELOUP de CHATILLON, 38 743 euros pour M. PICAT et 510 000 euros pour M. QUÉMARD (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % du montant ci-dessus)

Il est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % en numéraire. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années (2016, 2017 et 2018). Le deuxième versement a eu lieu au titre de l'exercice 2017. Chaque versement est conditionné à la présence dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées.

Sollicité préalablement à sa mise en place, le Haut Comité de Gouvernement d'entreprise a considéré ce dispositif conforme sur le fond aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Comité d'entreprise de Peugeot S.A. a, par ailleurs, émis un avis unanime favorable sur ce dispositif.

Le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée du 27 avril 2016 (4^e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4^e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire.



3.2.5. Détails des rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance

Pour information, au titre de 2017, le Président du Conseil de Surveillance a une nouvelle fois renoncé à percevoir la rémunération qui lui a été octroyée (300 000 euros), ainsi que les jetons de présence qui auraient dû lui être versés (70 000 euros) sur la base de la participation au Conseil et aux comités.

Les montants qui ont été attribués à M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance, en rémunération des travaux qu'il a effectué à titre de son mandat, sont indiqués dans le tableau ci-après, présenté dans le format du tableau récapitulatif n° 2 préconisé par le Code AFEP-MEDEF. Ces montants ne lui seront pas versés, à titre de l'exercice 2017, le Président y ayant renoncé.

| Louis GALLOIS - Président du Conseil de Surveillance | Montants au titre de l'exercice 2016 | | Montants au titre de l'exercice 2017 | |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| | Dus | Versés en 2016 | Dus | Versés ou attribués pour 2017 |
| Rémunération fixe ⁽¹⁾ | 300 000 € | 0 € | 300 000 € | 0 € |
| Rémunération variable annuelle | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Jetons de présence | 70 000 € | 0 € | 70 000 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Avantage en nature voiture | 2 796 € | 2 796 € | 2 796 € | 2 796 € |
| Avantage en couverture médicale | N/A | N/A | N/A | N/A |
| TOTAL | 372 796 € | 2 796 € | 372 796 € | 2 796 € |

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (TABLEAU 3 CODE AFEP-MEDEF)

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants versés au cours de l'exercice 2016 en € | Montants versés au cours de l'exercice 2017 en € |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Louis GALLOIS ⁽¹⁾ Président et membre du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence, autres rémunérations | 0 ⁽¹⁾ | 0 ⁽¹⁾ |
| Geoffroy ROUX de BÉZIEUX Vice-Président du Conseil de Surveillance ⁽²⁾ | | |
| Jetons de présence | 37 333 | 40 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 33 200 | 35 000 |
| Autres rémunérations (Vice-Présidence du Conseil de Surveillance) ⁽²⁾ | | 20 000 |
| Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI Représentant permanent d'EPF au Conseil de Surveillance Vice-Présidente du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | 40 000 | 40 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 28 200 | 30 000 |
| Autres rémunérations (Vice-Présidence du Conseil de Surveillance) | 40 000 | 40 000 |
| Jack AZOULAY Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'à juin 2017 | | |
| Jetons de présence | 9 333 | 20 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 8 850 | 12 750 |
| Autres rémunérations (Vice-Présidence du Conseil de Surveillance) | 10 000 | 20 000 |
| ZHU Yanfeng Représentant permanent de DMHK jusqu'à juin 2017 Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'à juin 2017 | | |
| Jetons de présence | 26 667 | 17 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 25 500 | 10 500 |
| Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance) | 40 000 | 20 000 |

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants versés au cours de l'exercice 2016 en € | Montants versés au cours de l'exercice 2017 en € |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Anne GUÉRIN Représentant permanent de Bpifrance Participations depuis le 25 juillet 2017 Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017 | | |
| Jetons de présence | | 20 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | | 13 500 |
| Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance) | | 20 000 |
| Daniel BERNARD Représentant permanent de Lion Participations depuis le 25 juillet 2017 | | |
| Jetons de présence | | 20 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | | 15 000 |
| Catherine BRADLEY Membre du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | 30 667 | 40 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 35 100 | 45 000 |
| Pamela KNAPP Membre du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | 40 000 | 37 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 30 000 | 30 000 |
| Jean-François KONDRATIUK Membre du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | 40 000 | 40 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 30 000 | 30 000 |
| Helle KRISTOFFERSEN Membre du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | 24 000 | 40 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 19 250 | 25 500 |
| LIU Weidong Représentant permanent de DMHK depuis le 25 juillet 2017 Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017 | | |
| Jetons de présence | 37 333 | 37 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 35 000 | 31 000 |
| Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance) | | 20 000 |
| AN Tiecheng Membre du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017 | | |
| Jetons de présence | | 17 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | | 16 000 |
| Robert PEUGEOT ⁽³⁾ Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | 40 000 | 40 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 35 000 | 35 000 |
| Henri Philippe REICHSTUL Membre du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | 37 333 | 40 000 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 25 500 | 30 000 |
| Anne VALLERON ⁽⁴⁾ Membre du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | 0 | 0 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 0 | 0 |
| Bénédicte JUYAUX ⁽⁴⁾ Membre du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017 | | |
| Jetons de présence | | 0 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | | 0 |





| | Montants versés au cours de l'exercice 2016 en € | Montants versés au cours de l'exercice 2017 en € |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Mandataires sociaux non dirigeants | | |
| Florence VERZELEN Représentant permanent de SOGEPA, membre du Conseil jusqu'au 10 mai 2017 | | |
| Jetons de présence | 40 000 | 17 333 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | 30 000 | 13 000 |
| Florence VERZELEN Membre du Conseil de Surveillance du 10 mai 2017 au 25 juillet 2017 | | |
| Jetons de présence | | 2 667 |
| Jetons de présence (participation aux comités) | | 2 000 |
| Frédéric BANZET Censeur | | |
| Jetons de présence | 20 000 | 20 000 |
| Aymeric DUCROCQ Censeur jusqu'à juin 2017 | | |
| Jetons de présence | 16 000 | 10 000 |
| WEI Wenqing Censeur jusqu'à juin 2017 | | |
| Jetons de présence | 20 000 | 10 000 |
| Alexandre OSSOLA Censeur depuis le 25 juillet 2017 | | |
| Jetons de présence | | 8 500 |
| LV Haitao Censeur depuis le 25 juillet 2017 | | |
| Jetons de présence | | 10 000 |
| TOTAL | 884 266 | 1 040 750 |

- (1) M. Louis GALLOIS a renoncé en 2017, comme en 2016, à sa rémunération de Président du Conseil de Surveillance et à l'attribution des jetons de présence qui lui étaient dus.
Mme Anne VALLERON (représentant les salariés actionnaires jusqu'au 10 mai 2017) a également souhaité renoncer à ses jetons de présence.
Mme Bénédicte JUYAUX (représentant les salariés actionnaires) a également souhaité renoncer en 2017 à ses jetons de présence.
- (2) M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX est Vice-Président depuis le 25 juillet 2017.
- (3) M. Robert PEUGEOT a perçu par ailleurs 46 500 euros de la société Faurecia pour l'année 2017 et 49 500 euros pour l'année 2016 au titre de son mandat d'administrateur et de membre du Comité de Management de cette société. Il perçoit en tant qu'ancien dirigeant du Groupe une rente de retraite supplémentaire de 160 030 euros par an (ancien régime de l'article 39), versée par Axa.

Au cours de l'année 2017, le montant des jetons de présence a été calculé au prorata temporis pour Mme Florence VERZELEN, M. Jack AZOULAY, Mme Anne VALLERON, M. ZHU Yangfeng, les censeurs MM. WEI Wenqing et Aymeric DUCROCQ, dont le mandat a pris fin en cours d'année (juin 2017), ainsi que pour les sociétés BPIfrance (Mme Anne GUÉRIN) et Lion Participations (M. Daniel BERNARD), Mme Bénédicte JUYAUX, M. AN Tiecheng, dont le mandat a pris effet au cours de l'exercice 2017 (juillet 2017).

Mme Anne VALLERON et Mme Bénédicte JUYAUX ont renoncé à percevoir les jetons de présence qui leur sont dus au titre de l'exercice 2017.

En outre, pour information, les jetons de présence de MM. Jack AZOULAY et Aymeric DUCROCQ ont été versés à l'État (Trésor Public), les jetons dus à MM. ZHU Yangfeng, LIU Weidong, WEI Wenqing et LV Haitao ont été versés à DMHK.